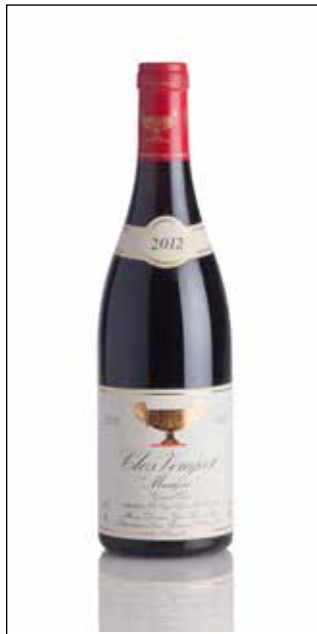






2



4



7



8



13



20



25



28



38



48



61



66

VINS, CHAMPAGNES ET SPIRITUEUX



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À Salle des ventes Favart
3, rue Favart 75002 Paris
Jeudi 23 mai 2024 à 14 h

Expert :
Denis BERNARD
contact@oenovalis.fr

Catalogue visible sur
www.ader-paris.fr

Enchérissez en direct sur
www.drouotlive.com
www.interencheres.com

DROUOT.com
Live

INTERENCHERES
LIVE
www.interencheres.com

COMMISSAIRES-PRISEURS



David NORDMANN



Xavier DOMINIQUE

RESPONSABLES DE LA VENTE

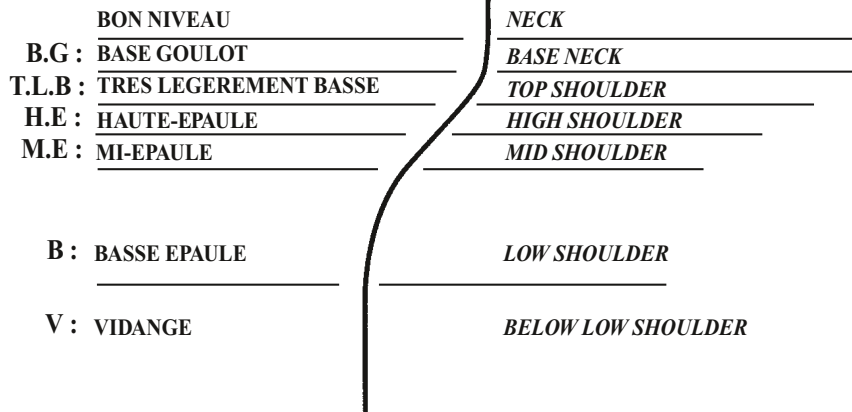


Élodie DELABALLE
Responsable du
département Vins
elodie.delaballe@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 16

DESCRIPTION DES BOUTEILLES (*BOTTLES DESCRIPTION*)

- Pour les bordelaises
(*Bordeaux shaped*)

NIVEAUX (*LEVELS*)



- Pour les bouteilles de forme bourguignonne ou d'autres types, les niveaux sont exprimés en cm à partir du bas du bouchon. Exemple : 1 à 5 cm signifie qu'une bouteille a un niveau à 5 cm sous le bouchon.
- (*As the shape of Burgundy, Rhône valley and others does not allow for a level rating system based on the shoulder of the bottle, levels are measured in centimeters below bottom of the cork or capsule.*)

ABREVIATIONS

ÉTIQUETTES (*LABELS*)

- e.l.a** : Légèrement Abîmée
(*Lightly damaged*)
- e.a** : Abîmée (*Damaged or torn*)
- e.t.a** : Très Abîmée (*Heavily damaged*)
- e.l.s** : Légèrement Sale (*Lightly dirty*)
- e.f.s** : Fanée ou Sale (*Faded or dirty*)
- e.t** : Tâchée (*Stained*)
- e.t.h** : Traces d'Humidité
(*Nicked or trace moisture*)
- e.q.i** : Quasi inexistante ou en lambeaux
(*Tattered*)
- s.e** : Sans Étiquette (*No label*)

CAPSULES

- c.l.a** : Légèrement Abîmée
(*Lightly damaged*)
- c.a** : Abîmée (*Damaged or cut*)
- c.l.s** : Légèrement Sale (*Lightly dirty*)
- c.c** : Corrodée (*Corroded*)
- c.s** : Sale (*Dirty*)
- s.c** : Sans Capsule (*No capsule*)

COLLERETTES (*NECK LABELS*)

- clm.a** : Abîmée (*Damaged or torn*)
- clm.s** : Sale (*Dirty*)
- s.c.m** : Sans Colletterte Millésime
(*No Vintage neck label*)

IMP	: Impériale	6 litres
JERO	: Jéroboam	5 litres*
JERO	: Jéroboam	3 litres**
DMg	: Double Magnum	3 litres
Mag	: Magnum	1,5 litre

* Bordeaux (4,5 litres jusqu'en 1985).

**en Bourgogne et Champagne.

- N.I.** : Non inspecté (*Not appraised*)
- N.M.** : Non millésimé (*No Vintage*)

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Consommez avec modération.

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
1	1	B	CHARTREUSE VERTE V.E.P. 100 cl 54% (Caisse Bois d'origine) (mise 1998) (6 cm; e.a.)	Pères Chartreux	NM	160 / 180
2	1	B	CHARTREUSE JAUNE TARRAGONE PÉRIODE 1904-1930 (10,5 cm sur bouchon ; e.t.a; capsule avec cire en très grande partie absente; pastille absente; suintante)	Pères Chartreux	NM	200 / 220
3	1	B	IGP PAYS D'HÉRAULT Rouge (e.t.h.)	Domaine de la Grange des Pères	2015	180 / 200
4	1	B	CLOS VOUGEOT «MUSIGNI» (Grand Cru) (e.t.h. légères à e.l.a; c.m.s.)	Domaine Gros F&S	2012	140 / 160
5	1		JERO LA GRANDE RUE (Grand Cru) (Caisse Bois d'origine)	Domaine François Lamarche	2007	1300 / 1500
6	1	Mag	LA GRANDE RUE (Grand Cru) (quelques marques étiquette)	Domaine François Lamarche	2009	375 / 400
7	1	B	RICHEBOURG (Grand Cru) (e.t.h.)	Domaine Mongeard-Mugneret	2012	375 / 400
8	1	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (e.t.h. légères)	GCC1 Pauillac	1993	260 / 280
9	1	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (e.t.h. à e.a.)	GCC1 Pauillac	1993	260 / 280
10	1	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (e.t.a.)	GCC1 Pauillac	1993	230 / 250
11	1	B	CHÂTEAU D'YQUEM (e.t.h. fortes)	C1 Supérieur Sauternes	1990	220 / 240
12	1	B	CHÂTEAU D'YQUEM (e.t.h. fortes; c.c.)	C1 Supérieur Sauternes	1990	220 / 240
13	2	B	CHÂTEAU AUSONE (1 e.l.s. et 1 e.l.a.)	GCC1A Saint-Emilion	1999	550 / 600
14	2	B	CHÂTEAU AUSONE (e.l.a.)	GCC1A Saint-Emilion	1999	550 / 600
15	1	B	CHÂTEAU CHEVAL BLANC (e.t.a; c.a. bas de jupe)	GCC1A Saint-Emilion	1996	240 / 260
16	2	B	CHÂTEAU BRANE-CANTENAC (e.a. légèrement décollée)	GCC2 Margaux	2000	130 / 150
17	1	B	CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL	GCC2 Saint-Estephe	1988	90 / 100
18	6	B	CHÂTEAU D'YQUEM (Caisse Bois d'origine sale) (3 e.l.s. et 3 e.t.h.)	C1 Supérieur Sauternes	1999	1200 / 1320
19	1	B	CHAMPAGNE BRUT R.D.	Bollinger	2002	200 / 220
20	1	B	CHAMPAGNE BRUT R.D.	Bollinger	2002	200 / 220
21	1	B	CHAMPAGNE BRUT CRISTAL (Coffret d'origine)	Louis Roederer	2009	180 / 200
22	1	B	CHAMPAGNE BRUT CRISTAL (Coffret d'origine)	Louis Roederer	2009	180 / 200
23	1	B	CHAMPAGNE BRUT CRISTAL (Coffret d'origine)	Louis Roederer	2009	180 / 200
24	1	B	CHAMPAGNE BRUT CRISTAL (Coffret d'origine)	Louis Roederer	2009	180 / 200

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
25	1	B	CHAMPAGNE BRUT CRISTAL (Coffret d'origine)	Louis Roederer	2009	180 / 200
26	1	B	CHAMPAGNE BRUT CRISTAL (Coffret d'origine)	Louis Roederer	2009	180 / 200
30	12	B	CHÂTEAU LATOUR-MARTILLAC Blanc (Caisse bois d'origine)	CC Graves	2005	240 / 280
31	12	B	CHÂTEAU PAPE CLÉMENT (Caisse Bois d'origine)	CC Graves	2005	1080 / 1200
32	12	B	CHÂTEAU PAPE CLÉMENT (Caisse Bois d'origine)	CC Graves	2005	1080 / 1200
33	12	B	CHÂTEAU CLERC MILON (Caisse Bois d'origine)	GCC5 Pauillac	2005	720 / 840
34	12	B	CHÂTEAU D'ISSAN (Caisse Bois d'origine)	GCC3 Margaux	2005	660 / 720
35	12	B	CHÂTEAU LA CONSEILLANTE (Caisse Bois d'origine) (1 e.t.h.)	Pomerol	2002	780 / 900
36	10	B	CHÂTEAU LÉOVILLE LAS CASES (Caisse Bois de 12 remise à l'acquéreur)	GCC2 Saint-Julien	1999	900 / 1000
37	2	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (Caisse Bois d'origine) (1 T.L.B.+; 1 T.L.B.)	GCC1 Pauillac	1990	480 / 520
38	1	B	CHÂTEAU CHEVAL BLANC (e.t.h.)	GCC1A Saint-Emilion	1986	250 / 275
39	1	B	«VÉRITABLE» BÉNÉDICTINE (M.B; e.a; coiffe abimée; ancienne)	Abbaye de Fécamp	NM	40 / 50
	1	B	CHÂTEAU MOUTON BARON PHILIPPE (V; e.t.a; c.a.)	GCC5 Pauillac	1945	
40	1	B	CHÂTEAU CANTENAC BROWN (T.L.B.)	GCC3 Margaux	1977	50 / 60
	1	B	CHÂTEAU DE CAMENSAC (T.L.B.+; e.t.h.)	GCC5 Haut-Médoc	1976	
	1	B	CHÂTEAU PONTET-FUMET (T.L.B; e.t.h.)	GC Saint-Emilion	1977	
	1	B	CHÂTEAU FAUGÈRES	GC Saint-Emilion	1999	
41	1	B	CHÂTEAU PONTET-CANET (e.q.i; c.s.)	GCC5 Pauillac	1982	75 / 90
	1	B	CHÂTEAU BRANAIRE-DUCRU (e.l.s.)	GCC4 Saint-Julien	1988	
42	1	B	CHÂTEAU LATOUR-MARTILLAC Rouge (H.E.+; e.t.h.)	CC Graves	1990	40 / 50
	1	B	CHÂTEAU LATOUR-MARTILLAC Blanc (B.G; e.l.s.)	CC Graves	1994	
	1	B	CHÂTEAU LA LOUVIÈRE Rouge (T.L.B; e.t.h.)	Pessac-Léognan	1976	
43	3	B	CHAMPAGNE BRUT GRAND CRU (e.a.) (dégorgement octobre 1998)	Egly-Ouriet	1992	180 / 210
44	3	B	CHAMPAGNE BRUT GRAND CRU TRADITION (e.t.h; 2 collerettes «Egly-Ouriet» abimée et 1 absente)	Egly-Ouriet	NM	90 / 110
45	6	B	COTEAUX CHAMPENOIS AMBONNAY ROUGE CUVÉE DES GRANDS CÔTÉS VIEILLES VIGNES (Grand Cru) (2 e.t.a. et 4 s.e.)	Egly-Ouriet	1996	270 / 300
46	8	B	CHAMPAGNE BRUT SPÉCIAL CUVÉE (e.t.h. à e.t.a.)	Bollinger	NM	180 / 220
47	3	B	CHAMPAGNE BRUT GRANDE ANNÉE (e.t.h. à e.l.a.)	Bollinger	1989	420 / 480
48	1	B	CHAMPAGNE BRUT GRANDE ANNÉE (e.t.h. à e.l.a.)	Bollinger	1990	140 / 160

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
49	3	B	CHAMPAGNE BRUT GRANDE ANNÉE (e.t.h.)	Bollinger	1996	390 / 450
50	1	B	CHAMPAGNE BRUT GRANDE ANNÉE (e.t.a.)	Bollinger	2007	90 / 100
51	1	Mag	CHAMPAGNE BRUT COLLECTION 242 (Coffret d'origine)	Louis Roederer	NM	60 / 70
52	5	B	CHAMPAGNE BRUT MILLÉSIMÉ (2 e.a.)	De Castellane	2013	80 / 100
	1	B	CHAMPAGNE BRUT (e.a.)	Ruinart	NM	
53	2	B	CHAMPAGNE BRUT RÉSERVE	Taittinger	NM	120 / 140
	1	B	CHAMPAGNE BRUT MILLÉSIMÉ (e.t.a.)	Taittinger	2012	
	1	B	CHAMPAGNE BRUT RÉSERVE	Billecart-Salmon	NM	
	1	B	CHAMPAGNE BRUT GRAND CRU BLANC DE BLANCS (e.t.h.)	Billecart-Salmon	NM	
	1	B	CHAMPAGNE BRUT IMPÉRIAL (e.l.a; coiffe abimée)	Moët & Chandon	NM	
54	4	B	CHAMPAGNE BRUT (s.e; clm.s. à clm.a.)	Gosset	1995	160 / 200
	4	B	CHAMPAGNE BRUT EXCELLENCE (2 e.t.a; 1 quasi s.e; 2 coiffes abimées)	Gosset	NM	
55	6	B	CHAMPAGNE BRUT PREMIER CRU Rosé (e.l.s.)	Sadi Malot	NM	60 / 80
56	2	B	CHAMPAGNE BRUT CORDON ROUGE (e.a; coiffes sales et légèrement abimées)	Mumm	NM	80 / 100
	2	B	CHAMPAGNE BRUT PREMIER CRU CUVÉE DE RÉSERVE BLANC DE BLANCS (e.l.a.)	Sadi Malot	NM	
	3	B	CHAMPAGNE BRUT PREMIER CRU VIEILLE RÉSERVE BLANC DE BLANCS (1 e.a.)	Sadi Malot	NM	
	1	B	CHAMPAGNE BRUT BLANC DE BLANCS (e.a.)	Fluteau	NM	
57	4	B	CHAMPAGNE BRUT BLACK LABEL (e.a.)	Lanson	NM	80 / 100
	1	B	CHAMPAGNE BRUT LABEL Rosé	Lanson	NM	
	3	B	CHAMPAGNE BRUT DEMOISELLE	Vranken	NM	
58	5	B	CHAMPAGNE BRUT Rosé	Coquard-Bour	NM	80 / 100
	2	B	CHAMPAGNE BRUT Rosé (1 e.a; 1 e.t.a; coiffes abimées)	Nicolas Feuillate	NM	
	1	B	CHAMPAGNE BRUT RÉSERVE BLANC DE BLANCS	Jean Jacquesson	NM	
59	5	B	CHAMPAGNE BRUT CUVÉE SPÉCIALE (e.t.h.)	Alexandre Filaine	NM	80 / 100
	2	B	CHAMPAGNE BRUT PREMIER CRU CHARDONNAY	Sadi Malot	2009	
	1	B	CHAMPAGNE CUVÉE EXTRA BRUT (e.t.a; coiffe abimée)	Besserat de Bellefon	NM	
60	5	B	CHAMPAGNE BRUT GRANDE RÉSERVE (3 e.a.)	François Daudret	NM	60 / 80
	1	B	CHAMPAGNE BRUT ROYAL	Pommey	NM	
61	1	B	VOSNE-ROMANÉE LES BRULÉES (1er Cru) (e.t.a; n° 2171 ; 3000 bouteilles récoltées; marques capsule)	Domaine René Engel	1996	800 / 900
62	6	B	BOURGOGNE Rouge (e.t.a; 5 clm.a. dont 2 partiellement lisibles)	Domaine Bernard Dugat-Py	1999	120 / 140
63	5	B	BOURGOGNE Rouge (e.t.a; 4 clm.a. dont 2 partiellement lisibles et 1 s.c.m.)	Domaine Bernard Dugat-Py	1999	100 / 120
64	5	B	BOURGOGNE CUVÉE HALINARD Rouge (e.t.a; clm.a.)	Domaine Bernard Dugat-Py	2000	110 / 130

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
65	4	B	GEVREY-CHAMBERTIN VIEILLES VIGNES (e.t.a; 1 clm.a; 3 s.c.m. supposées 1999; 1 capsule plissée)	Domaine Bernard Dugat-Py	1999	200 / 220
66	2	B	GEVREY-CHAMBERTIN «CŒUR DE ROY» (e.t.a; 1 clm.a; 1 s.c.m. supposée 1999)	Domaine Bernard Dugat-Py	1999	120 / 140
67	1	B	MAZIS-CHAMBERTIN (Grand Cru) (e.t.a; clm.a; marques capsule)	Domaine Bernard Dugat-Py	2000	300 / 325
68	1	B	CHAMBERTIN (Grand Cru) (e.t.a; clm.a; c.s.)	Domaine Bernard Dugat-Py	1999	1000 / 1200
69	1	B	CHAMBERTIN (Grand Cru) (1,5 cm; e.t.a; clm.a; c.s.)	Domaine Bernard Dugat-Py	1999	1000 / 1200
70	1	B	GEVREY-CHAMBERTIN (e.a; clm.s.)	Domaine Henri Rebourseau	1997	60 / 75
	2	B	GEVREY-CHAMBERTIN (1 à 2,5 cm; e.a; clm.s.)	Domaine Henri Rebourseau	1998	
71	3	B	GEVREY-CHAMBERTIN FONTENY (1er Cru) (e.t.h. dont 1 e.l.a; clm.s.)	Domaine Henri Rebourseau	1996	90 / 110
72	4	B	GEVREY-CHAMBERTIN FONTENY (1er Cru) (e.l.a; clm.s.)	Domaine Henri Rebourseau	1996	120 / 140
73	4	B	CHARMES-CHAMBERTIN (Grand Cru) (1 à 2,5 cm; e.a.)	Domaine Henri Rebourseau	1996	240 / 280
74	6	B	MAZY-CHAMBERTIN (Grand Cru) (e.t.a; clm.a.)	Domaine Henri Rebourseau	1996	360 / 420
75	1	B	CHARMES-CHAMBERTIN (Grand Cru) (e.t.a.)	Domaine Henri Rebourseau	1997	100 / 125
	1	B	MAZY-CHAMBERTIN (Grand Cru) (e.a.)	Domaine Henri Rebourseau	1997	
	1	B	FORME BOURGUIGNONNE (s.e.)	Domaine Henri Rebourseau	1997	
76	3	B	CHAMBERTIN (Grand Cru) (1 à 2,5 cm; e.t.h.)	Domaine Henri Rebourseau	1996	270 / 300
77	3	B	CHAMBERTIN (Grand Cru) (e.t.h.)	Domaine Henri Rebourseau	1997	240 / 270
78	3	B	CHAMBERTIN (Grand Cru) (2 e.t.h. légères dont 1 e.l.a. et 1 e.a.)	Domaine Henri Rebourseau	1998	240 / 270
79	2	B	CLOS DE VOUGEOT (Grand Cru) (1 e.t.h. légères et 1 e.a.)	Domaine Henri Rebourseau	1996	180 / 210
	1	B	CLOS DE VOUGEOT (Grand Cru)	Domaine Henri Rebourseau	1998	
80	4	B	CLOS DE VOUGEOT (Grand Cru) (e.t.h. légères dont 1 e.l.a. et 1 e.a.)	Domaine Henri Rebourseau	1997	220 / 240
81	5	B	CHEVALIER-MONTRACHET (Grand Cru) (e.t.h. dont 1 e.a.)	Bouchard Père & Fils	1993	600 / 700

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
82	5	B	CORTON-CHARLEMAGNE (Grand Cru) (e.t.h. dont 3 e.a. et 1 e.t.a.)	Bouchard Père & Fils	1995	300 / 330
83	3	B	MEURSAULT-GENEVRIÈRES (1er Cru) (e.q.i. dont 1 avec le millésime illisible)	Bouchard Père & Fils	1994	90 / 110
84	6	B	MEURSAULT-GENEVRIÈRES (1er Cru) (e.t.h. à e.a.)	Bouchard Père & Fils	1997	210 / 240
85	5	B	BEAUNE Blanc (1er Cru) (1 à 2,5; 2 à 3,5 et 1 à 4,5 cm; e.t.h. dont 1 e.l.a; c.s.)	Bouchard Père & Fils	1989	75 / 90
86	1	B	CORTON (Grand Cru) (e.t.a.)	Bouchard Père & Fils	1993	90 / 110
	2	B	CHAMBOLLE-MUSIGNY (1 e.a; 1 e.t.a.)	Bouchard Père & Fils	1990	
87	2	B	POMMARD (e.t.a.)	Bouchard Père & Fils	1996	30 / 40
88	2	B	SAVIGNY-LES-BEAUNE LES LAVIÈRES (1er Cru) (e.t.a.)	Bouchard Père & Fils	1996	30 / 40
89	3	B	CHABLIS BOUGROS (Grand Cru) (e.t.a; 1 c.l.a. côté)	Bouchard Père & Fils	1994	75 / 90
90	2	B	SAVIGNY-LES-BEAUNE (e.t.a; clm.s.)	Albert Bichot	1994	40 / 50
	1	B	CHAMBOLLE-MUSIGNY TASTEVINÉ (1er Cru) (e.t.a.)	François Martenot	1992	
91	3	B	POMMARD LES VIGNOTS (2 à 1,8 cm; e.t.a; clm.a; contre-étiquettes très abimées en grande partie absentes; marques capsules)	Domaine Leroy	1998	1500 / 1650
92	3	B	NUITS-SAINT-GEORGES AUX LAVIÈRES (2 à 1 et 1 à 2,2 cm; e.t.a; clm.a; contre-étiquettes très abimées en grande partie absentes; marques capsules)	Domaine Leroy	1998	1800 / 2100
93	2	B	GEVREY-CHAMBERTIN LES COMBOTTES (e.t.a; clm.a. dont 1 partiellement lisible; contre-étiquettes très abimées en grande partie absentes)	Domaine Leroy	1998	1000 / 1200
94	3	B	CHAMBOLLE-MUSIGNY LES FREMIÈRES (e.t.a; clm.s. à clm.a; contre-étiquettes très abimées en grande partie absentes; marques capsules dont 1 corrodée avec 1 accroc bas de jupe)	Domaine Leroy	1998	2400 / 2700
95	1	B	VOSNE-ROMANÉE LES GENAIVRIÈRES (e.t.a; clm.a. partiellement lisible; contre-étiquette très abimée en grande partie absente)	Domaine Leroy	1998	1200 / 1400
	1	B	SAVIGNY-LES-BEAUNE LES NARBANTONS (2,3 cm; quasi s.e. supposée; clm.a; contre-étiquette très abimée en grande partie absente)	Domaine Leroy	1998	
96	3	B	MEURSAULT MEIX-CHAVAUUX (1 à 2,5 cm; 1 e.l.a; 1 e.a; 1 e.t.a; c.s.)	Domaine Comte Armand	1996	75 / 90
97	3	B	CLOS DE VOUGEOT (Grand Cru) (2 e.t.a; 1 s.e; 2 clm.s; 1 clm.a.)	Montreynaud	1992	80 / 100
	1	B	VOSNE-ROMANÉE LES SUCHOTS (1er Cru) (e.t.a; s.c.m.)	Montreynaud	?	
	1	B	ÉCHÉZEAUX (Grand Cru) (e.t.a; s.c.m.)	Montreynaud	?	
98	2	B	BEAUNE DOMAINE SOPHIE CLERC (1er Cru) (1 e.t.a; 1 e.q.i; clm.s.)	Montreynaud	1992	60 / 80
	2	B	CHASSAGNE-MONTRACHET Blanc (e.t.h; clm.s; c.s.)	Montreynaud	1991	
	1	B	NUITS-SAINT-GEORGES RENTE GUILLAUME (e.t.a; millésime lisible sur la contre-étiquette)	Moillard	1990	

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
99	3	B	CHABLIS TÊTE D'OR (e.t.h.)	Domaine Billaud-Simon	1998	45 / 60
100	4	B	CHABLIS MONTÉE DE TONNERRE (1er Cru) (e.t.h. à e.a.)	Domaine Billaud-Simon	1998	100 / 120
101	3	B	CHABLIS MONTÉE DE TONNERRE (1er Cru) (e.t.h. à e.a.)	Domaine Billaud-Simon	1998	75 / 90
102	4	B	CHABLIS VAILLONS (1er Cru) (e.t.h. dont 1 e.l.a.)	Domaine Pinson	2002	80 / 100
103	6	B	CHABLIS CUVÉE LA PART DES ANGES (e.t.h. à e.a.)	Domaine Grossot	1998	75 / 90
104	6	B	CHABLIS CUVÉE LA PART DES ANGES (e.a. à e.t.a.)	Domaine Grossot	1998	75 / 90
105	4	B	CHABLIS (1 e.a; 2 e.t.a; clm.a.)	Prosper Maufoux	1995	40 / 60
	1	B	CHABLIS (1er Cru) (e.t.a; clm.a.)	Quinson Fils	1994	
	1	B	CHABLIS BEAUROY (1er Cru) (3,5 cm; e.t.h à e.l.a; clm.s; c.s.)	Union des viticulteurs Chablis	1991	
106	3	B	IRANCY LES MAZELOTS (e.t.a; s.c.m.)	Domaine Colinot	?	40 / 60
	2	B	IRANCY LES BESSYS (e.t.a; s.c.m.)	Domaine Colinot	?	
	1	B	IRANCY PALOTTE (e.t.a; s.c.m.)	Domaine Colinot	?	
	2	B	IRANCY (e.t.a; s.c.m.)	Domaine Colinot	?	
107	3	B	POUILLY-FUISSÉ (1 à 2,8 cm; e.t.h. légères dont 1 e.a; clm.s.)	Prosper Maufoux	1995	60 / 80
	3	B	MOULIN Â VENT ROCHEGRÈS (e.t.a; clm.a.)	Prosper Maufoux	1994	
	3	B	MOULIN Â VENT ROCHEGRÈS (e.t.h. à e.a; clm.a.)	Prosper Maufoux	2002	
108	3	B	MOULIN Â VENT ROCHEGRÈS (e.t.h.)	Domaine du Vissoux	1999	40 / 50
109	6	B	CONDRIEU (1 e.t.h; 5 e.t.a; 3 clm.s; 3 clm.a; c.s.)	Guigal	1997	75 / 90
110	4	B	CONDRIEU (e.t.a; clm.s. à clm.a; c.s.)	Guigal	1997	60 / 80
	1	B	CONDRIEU (e.t.a; clm.a. très partiellement lisible; c.s.)	Guigal	1996	
111	4	B	CÔTE-RÔTIE (e.t.h. à e.t.a; clm.a.)	Guigal	1995	140 / 160
	1	B	HERMITAGE Rouge (2 cm; e.t.a; clm.a.)	Guigal	1995	
112	4	B	SAINT-JOSEPH DESCHANTS Rouge (e.t.h. à e.t.a; clm.a.)	Chapoutier	1997	30 / 40
	1	B	SAINT-JOSEPH LES CAPELETS Rouge (e.t.h; clm.s.)	Pierre Amadieu	2002	
113	1	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge (e.a; clm.s.)	Domaine les Cailloux	1994	40 / 60
	3	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge (2 e.t.h. à e.a; clm.s.)	Gaston Lacelle	1996	
114	2	B	PALETTE Blanc	Château Simone	2007	70 / 80
115	2	B	CHÂTEAU PONTET-CANET (e.t.h. légères dont 1 e.a; c.l.a. bas de jupes)	GCC5 Pauillac	1990	90 / 100
116	6	B	CHÂTEAU PONTET-CANET (e.a.)	GCC5 Pauillac	1993	210 / 240
117	1	B	CHÂTEAU DUHART-MILON ROTHSCHILD (e.a.)	GCC4 Pauillac	1990	100 / 120
	1	B	CHÂTEAU CROIZET-BAGES (e.t.h.)	GCC5 Pauillac	1990	
	1	B	CHÂTEAU BATAILLEY (e.l.a.)	GCC5 Pauillac	1996	

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
118	1	B	CHÂTEAU PICHON COMTESSE DE LALANDE (T.L.B.+; e.t.h.; c.c. au sommet)	GCC2 Pauillac	1988	80 / 90
119	1	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (T.L.B.+; e.t.h. à e.l.a; marques capsule)	GCC1 Pauillac	1984	200 / 220
120	1	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (T.L.B.+; e.t.h. à e.l.a; capsule bosselée avec 1 plissure bas de jupe)	GCC1 Pauillac	1985	200 / 220
121	2	B	CHÂTEAU DU TERTRE (T.L.B.+; e.t.a.)	GCC5 Margaux	1990	75 / 90
	1	B	CHÂTEAU MONBRISON (e.q.i.)	Margaux	1989	
122	1	B	CHÂTEAU GRUAUD-LAROSE (3,5 cm; e.t.h. à e.l.a.)	GCC2 Saint-Julien	1972	75 / 90
	1	B	CHÂTEAU GRUAUD-LAROSE (e.t.h.)	GCC2 Saint-Julien	1993	
	1	B	SARGET DU CHÂTEAU GRUAUD-LAROSE (e.t.h.)	Saint-Julien	1993	
123	1	B	CHÂTEAU TALBOT (e.t.h. légères)	GCC4 Saint-Julien	1989	80 / 90
	1	B	CHÂTEAU BEYCHEVELLE (T.L.B; e.t.h. avec Pass Import États-Unis)	GCC4 Saint-Julien	1985	
124	4	B	CHÂTEAU GLORIA (e.t.h. dont 2 e.a.)	Saint-Julien	1994	75 / 90
125	3	B	CHÂTEAU DU GLANA (e.t.h. à e.a.)	Saint-Julien	1993	60 / 80
	2	B	CHÂTEAU PHÉLAN SÉGUR (e.t.a; c.s.)	Saint-Estephe	1993	
126	1	B	CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL (e.t.h.)	GCC2 Saint-Estephe	1988	180 / 210
	1	B	CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL (e.t.h.)	GCC2 Saint-Estephe	1992	
	1	B	CHÂTEAU MONTROSE (e.a.)	GCC2 Saint-Estephe	1993	
127	1	B	CHÂTEAU HAUT-BRION (e.t.a.)	GCC1 Graves	1985	200 / 220
128	3	B	CHÂTEAU DE FIEUZAL Rouge (1 B.G; 1 T.L.B.+; e.a.)	CC Graves	1989	75 / 90
129	3	B	CHÂTEAU MALARTIC-LAGRAVIÈRE Blanc (e.t.h. à e.a; c.s.)	Pessac-Léognan	1995	60 / 75
130	1	Dmg	CHÂTEAU CARBONNIEUX Rouge (e.q.i.)	CC Graves	1980	60 / 75
131	1	JERO	CHÂTEAU LA LAGUNE (e.q.i; capsule incisée pour l'identification du millésime sans succès; millésime à priori sur le sommet du bouchon)	GCC3 Haut-Médoc	?	80 / 100
132	3	B	CHÂTEAU VERDIGNAN (e.l.s.)	Haut-Médoc	2001	30 / 40
	1	B	CHÂTEAU LA LANDOTTE (e.t.h.)	Médoc	1998	
	1	B	CHÂTEAU DE MAUVES (e.t.h.)	Graves	1994	
133	1	B	PETRUS (e.l.a; marques capsule)	Pomerol	1987	1200 / 1400
134	3	B	CHÂTEAU LA CONSEILLANTE (B.G; e.a.)	Pomerol	1992	180 / 210
135	2	B	CHÂTEAU CLINET (e.a.)	Pomerol	1988	130 / 150
136	3	B	CHÂTEAU NÉNIN (1 B.G; e.t.h. légères)	Pomerol	1994	75 / 90
137	3	B	CLOS DU CLOCHER (e.t.h. à e.a.)	Pomerol	1998	60 / 75

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
138	1	B	CHÂTEAU LA POINTE (B.G; e.t.a.)	Pomerol	1986	40 / 50
	1	B	CHÂTEAU LA POINTE (B.G; e.t.a.)	Pomerol	1988	
	1	B	CHÂTEAU PLINCETTE (H.E; e.t.h.)	Pomerol	1993	
139	2	B	CHÂTEAU HAUT-TROPCHAUD (e.t.h. légères dont 1 e.l.a.)	Pomerol	1994	75 / 90
	2	B	CHÂTEAU RENÉ (e.a.)	Pomerol	1993	
	2	B	CHÂTEAU LA CROIX ST-GEORGES (e.t.h.)	Pomerol	1999	
140	1	B	CHÂTEAU CHEVAL BLANC (M.E; e.t.a; c.c. avec 1 accroc côté)	GCC1A Saint-Emilion	1960	120 / 140
141	1	B	CHÂTEAU LA GAFFELIÈRE (B.G; e.a; c.s.)	GCC1B Saint-Emilion	1988	75 / 90
	1	B	CHÂTEAU CANON-LA-GAFFELIÈRE (B.G; e.t.a; c.c.)	GCC1B Saint-Emilion	1992	
	1	B	CHÂTEAU LAROZE (T.L.B; e.t.a.)	GCC Saint-Emilion	1976	
142	2	B	CHÂTEAU LARCIS DUCASSE (e.t.a.)	GCC1B Saint-Emilion	1993	120 / 140
	2	B	CHÂTEAU PAVIE DECESSE (e.t.h. dont 1 e.a.)	GCC Saint-Emilion	1994	
	1	B	CHÂTEAU PIPEAU	GC Saint-Emilion	1993	
	1	B	CHÂTEAU FONPLÉGADE (e.t.a.)	GCC Saint-Emilion	1993	
143	3	B	CHÂTEAU LA SERRE (1 T.L.B.+; 1 e.l.a; 2 e.t.a.)	GCC Saint-Emilion	1988	60 / 80
	2	B	CHÂTEAU PICON TROQUARD (B.G; 1 e.t.a.)	GC Saint-Emilion	1995	
	1	B	LE CADET DE LARMANDE (e.a.)	GCC Saint-Emilion	1998	
144	2	B	CHÂTEAU BRIEUX-CHAUVIN (e.t.a.)	GC Saint-Emilion	1994	60 / 80
	1	B	CHÂTEAU MONLOT CAPET (e.t.a.)	GC Saint-Emilion	1995	
	1	B	CHÂTEAU MILLAUD-MONTLABERT (e.t.a.)	GC Saint-Emilion	1993	
	1	B	CHÂTEAU GUILLEMIN LA GAFFELIÈRE (T.L.B; e.a.)	GC Saint-Emilion	1981	
	1	B	CHÂTEAU MOULIN DE CANTELAUBE (e.t.h. à e.a.)	Saint-Emilion	1982	
145	4	B	CHÂTEAU SUDUIRAUT (2 B.G; 1 B.G.- et 1 H.E.+; 2 e.t.h. dont 1 e.a; 2 s.e. supposées; 1 c.c.)	CC1 Sauternes	1982	80 / 100
146	3	B	CHÂTEAU DE RAYNE VIGNEAU (1 B.G.-; e.f.s. à e.a.)	CC1 Sauternes	1986	100 / 120
	1	B	CHÂTEAU DE RAYNE VIGNEAU (e.t.h. à e.a; c.s.)	CC1 Sauternes	1989	
147	6	B	CHÂTEAU LAFAURIE-PEYRAGUEY (e.t.a. dont 1 avec le millésime illisible; c.s.)	CC1 Sauternes	1990	150 / 180
148	2	B	SAVENNIÈRES (e.t.h.)	Clos de la Coulée de Serrant	2013	100 / 110
149	6	B	QUARTS DE CHAUME CLOS DE CHAUME (e.t.a.)	Château Bellevue	1996	90 / 110
150	5	B	SANCERRE CHÊNE Blanc (e.t.a; c.s.)	Domaine Lucien Crochet	1999	60 / 80
151	1	B	SANCERRE CUVÉE PRESTIGE Rouge (e.t.a.)	Domaine Lucien Crochet	1997	45 / 60
	1	B	SANCERRE GÉNÉRATION XIX Rouge (e.t.a; c.s.)	Domaine Alphonse Mellot	1996	
	1	B	SANCERRE Blanc (e.l.s.)	Domaine René Carroi	2003	
152	4	B	SANCERRE CUVÉE EDMOND DOMAINE LA MOUSSIÈRE (e.t.a; c.s.)	Domaine Alphonse Mellot	1996	100 / 120
	2	B	SANCERRE LA BOURGEOISE Rouge (1 e.l.a; 1 e.t.a.)	Domaine Henri Bourgeois	1995	

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations
153	4	B SANCERRE Rouge (e.t.h.)	Domaine de la Rossignole	2005	60 / 80
	4	B SANCERRE Blanc (e.t.h; 2 clm.s; 2 s.c.m; c.s.)	Domaine Millet	1997	
	2	B SANCERRE Blanc (e.t.a; 1 clm.a. peu lisible; 1 s.c.m; c.s.)	Domaine Millet	1994	
	2	B SANCERRE Rouge (e.t.a; clm.s. dont 1 clm.a.)	Domaine Raffaitin	1996	
154	6	B COTEAUX DU LAYON CHAUME (e.a.)	Château de Plaisance	1995	75 / 90
	6	B COTEAUX DU LAYON CHAUME LES ZERZILLES (e.t.a; clm.a.)	Château de Plaisance	1995	75 / 90
155	1	B RIESLING CLOS HÄUSERER (e.t.h.)	Domaine Zind Humbrecht	1997	100 / 120
	1	B RIESLING BRAND (Grand Cru) (e.t.h.)	Domaine Josmeyer	1996	
	3	B RIESLING LE KOTTABE (e.a; 2 c.l.a. bas de jupes)	Domaine Josmeyer	2000	
156	7	B RIESLING PFERSIGBERG VIEILLE VIGNE (Grand Cru) (e.t.a.)	Domaine Bruno Sorg	1999	90 / 110
	2	B RIESLING PFERSIGBERG VIEILLE VIGNE (Grand Cru) (e.t.a.)	Domaine Bruno Sorg	1996	
157	2	B RIESLING RITTERSBERG (e.t.h.)	Domaine Bernhard Reibel	1998	40 / 50
	2	B RIESLING WEINGARTEN (1 e.t.a. avec le millésime partiellement lisible)	Domaine Bernhard Reibel	1997	
	1	B RIESLING MEISENBERG (e.t.h.)	Domaine Bernhard Reibel	1997	
158	6	B SAINT-CHINIAN (e.t.a; c.s.)	Domaine Canet Valette	1995	60 / 80
159	1	Mag PALETTE Rouge (e.t.a.)	Chateau Simone	2008	60 / 80
	1	Mag SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL CUVÉE DU DOMAINE	Domaine Talluau	1996	
	1	Mag CHÂTEAU FONT DE SERGAY CUVÉE SPÉCIALE (e.t.a; c.l.a.)	Bordeaux Supérieur	1997	
160	1	JERO BUZET TRADITION 500 cl (T.L.B; e.t.a; c.a. bas de jupe)	Vignerons de Buzet	1987	30 / 40
161	5	50 Cl TOKAJI ASZU 5 PUTTONYOS (e.t.h. à e.t.a.)	Château Pajzos	1993	110 / 130
162	3	B CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD (1 T.L.B; e.l.s.)	GCC1 Pauillac	1980	720 / 780
163	1	B CHÂTEAU HAUT-BRION (e.t.h. légères)	CC1 Graves	1997	220 / 240
164	1	B CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD	GCC1 Pauillac	1991	300 / 325
165	1	B CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (B.G.-; e.a.)	GCC1 Pauillac	1983	200 / 220
166	1	B CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (e.t.)	GCC1 Pauillac	1996	300 / 325
167	1	B CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (e.t.)	GCC1 Pauillac	2004	260 / 280
168	1	B CHÂTEAU MARGAUX (e.t.)	GCC1 Margaux	2004	240 / 260
169	1	B CHÂTEAU MARGAUX (e.t.h.)	GCC1 Margaux	2004	240 / 260
170	1	B CHÂTEAU MARGAUX (e.t.)	GCC1 Margaux	2005	475 / 525
171	3	B HERMITAGE Rouge (e.t.h. à e.a; clm.a.)	Domaine Jean-Louis Chave	1993	570 / 630
172	3	B HERMITAGE Rouge (2 à 2 cm; e.t.h. dont 2 e.a; clm.a.)	Domaine Jean-Louis Chave	1993	570 / 630

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations
173	2	B	HERMITAGE Blanc (1 à 2,3 cm; e.t.h. dont 1 e.l.a; 1 clm.s; 1 clm.a; quelques accrocs bas de jupes de capsules)	Domaine Jean-Louis Chave	1993 280 / 320
174	2	B	HERMITAGE Blanc (1 à 2,5 cm; e.t.h. dont 1 e.t.a; clm.a; quelques accrocs bas de jupes de capsules)	Domaine Jean-Louis Chave	1993 280 / 320
175	3	B	HERMITAGE Blanc (1 à 2 cm; e.t.h. à e.l.a; clm.s. à clm.a.)	Domaine Jean-Louis Chave	1994 400 / 450
176	2	B	HERMITAGE Blanc (e.t.h. à e.a; 1 clm.s; 1 clm.a.)	Domaine Jean-Louis Chave	1994 270 / 300
177	3	B	HERMITAGE Rouge (e.t.a; clm.a; quelques marques capsules)	Domaine Jean-Louis Chave	1995 825 / 900
178	2	B	HERMITAGE Blanc (e.t.h. à e.l.a; clm.s.)	Domaine Jean-Louis Chave	1995 320 / 360
179	3	B	HERMITAGE Rouge (1 e.l.a; 2 e.a; clm.a.)	Domaine Jean-Louis Chave	1996 660 / 720
180	3	B	HERMITAGE Rouge (e.t.a; clm.a.)	Domaine Jean-Louis Chave	1996 660 / 720
181	2	B	HERMITAGE Rouge (1 à 2 cm; e.t.a; clm.a.)	Domaine Jean-Louis Chave	1996 440 / 480
182	2	B	HERMITAGE Blanc (e.t.h. légères dont 1 e.a; clm.a. légères)	Domaine Jean-Louis Chave	1996 280 / 320
183	3	B	HERMITAGE Rouge (e.t.h. à e.l.a; clm.s.)	Domaine Jean-Louis Chave	1998 825 / 900
184	2	B	HERMITAGE Rouge (e.t.h. légères dont 1 e.l.a. et 1 e.a; clm.a.)	Domaine Jean-Louis Chave	1998 550 / 600
185	3	B	HERMITAGE Rouge (e.t.h. légères; clm.s. légères)	Domaine Jean-Louis Chave	2000 720 / 780
186	3	B	HERMITAGE Rouge (e.t.h. légères dont 1 e.a.)	Domaine Jean-Louis Chave	2000 720 / 780
187	3	B	HERMITAGE Rouge (e.l.s; clm.a.)	Domaine Jean-Louis Chave	2000 720 / 780
188	3	B	HERMITAGE Blanc (e.a.)	Domaine Jean-Louis Chave	2000 480 / 540
189	12	B	CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL (e.t.h. dont 2 e.a.)	GCC2 Saint-Estephe	1991 720 / 840
190	10	B	CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL (e.t.h. dont 1 e.a.)	GCC2 Saint-Estephe	1991 600 / 700
191	1	Mag	CHÂTEAU LESTAGE SIMON (H.E.+; e.t.h.)	Haut-Médoc	1982 30 / 40
192	1	B	SAUTE-LOUP RÉSERVE DE LA FAMILLE SOCIÉTÉ CIVILE DU CHÂTEAU PETRUS	Pomerol	2009 800 / 900
193	3	B	VOSNE-ROMANÉE LES HAUTES MAIZIÈRES	Domaine Arnoux-Lachaux	2016 600 / 660

Lot	Q.	Dénomination	Année	Estimations
194	1	B CHAMBOLLE-MUSIGNY	Domaine Arnoux-Lachaux 2019	300 / 325
195	1	B VOSNE-ROMANÉE (n° 01186)	Domaine Arnoux-Lachaux 2019	300 / 325
196	1	B VOSNE-ROMANÉE LES HAUTES MAIZIÈRES (n° 00307)	Domaine Arnoux-Lachaux 2019	500 / 550
197	1	B VOSNE-ROMANÉE LES CHAUMES (1er Cru) (n° 00163)	Domaine Arnoux-Lachaux 2019	500 / 550
198	1	B NUITS-SAINT-GEORGES LES PROCÈS (n° 00215)	Domaine Arnoux-Lachaux 2019	400 / 450
199	7	B CHÂTEAU LARRIVET HAUT-BRION Rouge	Pessac-Léognan 2012	120 / 140
200	1	Mag CHÂTEAU LARRIVET HAUT-BRION Rouge (e.l.a.)	Pessac-Léognan 2015	50 / 60
201	1	Mag CHÂTEAU LARRIVET HAUT-BRION Rouge (e.a.)	Pessac-Léognan 2015	50 / 60
202	10	B LE CLÉMENTIN DE PAPE CLÉMENT Rouge	Pessac-Léognan 2014	180 / 220
203	6	B LE CLÉMENTIN DE PAPE CLÉMENT Rouge (Caisse Bois d'origine)	Pessac-Léognan 2019	90 / 110
204	6	B LE CLÉMENTIN DE PAPE CLÉMENT Rouge (Caisse Bois d'origine)	Pessac-Léognan 2019	90 / 110
205	6	B LE CLÉMENTIN DE PAPE CLÉMENT Rouge (Caisse Bois d'origine)	Pessac-Léognan 2019	90 / 110
206	6	B LE CLÉMENTIN DE PAPE CLÉMENT Rouge (Caisse Bois d'origine)	Pessac-Léognan 2019	90 / 110
207	6	B CHÂTEAU PAPE CLÉMENT (1 e.l.a; 1 étiquette plissée)	CC Graves 2014	300 / 330
208	3	B CHÂTEAU PAPE CLÉMENT	CC Graves 2015	210 / 240
209	1	Mag CHÂTEAU PAPE CLÉMENT	CC Graves 2015	140 / 160
210	3	Mag CHÂTEAU PAPE CLÉMENT (Caisse Bois d'origine)	CC Graves 2017	300 / 360
211	12	B CHÂTEAU PAPE CLÉMENT (Caisse Bois d'origine)	CC Graves 2018	660 / 720
212	6	Mag CHÂTEAU PAPE CLÉMENT (Caisse Bois d'origine)	CC Graves 2018	660 / 720
213	6	B LA CHAPELLE DE LA MISSION HAUT-BRION (Caisse Bois d'origine)	Pessac-Léognan 2019	300 / 330
214	6	B LA CHAPELLE DE LA MISSION HAUT-BRION (Caisse Bois d'origine)	Pessac-Léognan 2019	300 / 330
215	4	B ECHO DE LYNCH BAGES	Pauillac 2014	80 / 100
216	12	B ECHO DE LYNCH BAGES (Caisse Bois d'origine)	Pauillac 2014	240 / 280
217	12	B ECHO DE LYNCH BAGES (Caisse Bois d'origine)	Pauillac 2014	240 / 280

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
218	12	B	ECHO DE LYNCH BAGES (Caisse Bois d'origine)	Pauillac	2019	280 / 320
219	12	B	ECHO DE LYNCH BAGES (Caisse Bois d'origine)	Pauillac	2019	280 / 320
220	1	Mag	CHÂTEAU LYNCH BAGES	GCC5 Pauillac	2014	140 / 160
221	1	Mag	CHÂTEAU LYNCH BAGES	GCC5 Pauillac	2014	140 / 160
222	1	Mag	CHÂTEAU LYNCH BAGES (e.l.s.)	GCC5 Pauillac	2014	140 / 160
223	6	Mag	CHÂTEAU LYNCH BAGES (Caisse Bois d'origine)	GCC5 Pauillac	2015	900 / 1020
224	12	B	CHÂTEAU LYNCH BAGES (Caisse Bois d'origine)	GCC5 Pauillac	2019	1080 / 1200
225	12	B	CHÂTEAU HAUT-BATAILLEY (Caisse Bois d'origine)	GCC5 Pauillac	2018	400 / 450
226	12	B	CHÂTEAU HAUT-BATAILLEY (Caisse Bois d'origine)	GCC5 Pauillac	2019	400 / 450
227	12	B	CHÂTEAU HAUT-BATAILLEY (Caisse Bois d'origine)	GCC5 Pauillac	2019	400 / 450
228	1	IMP	CHÂTEAU FONBADET (e.l.s; contre-étiquette avec millésime 2008; capsule avec cire légèrement abimée)	Pauillac	2009	140 / 160
229	6	Mag	CHÂTEAU BRANE-CANTENAC (Caisse Bois d'origine)	GCC2 Margaux	2015	540 / 600
230	12	B	CHÂTEAU BRANE-CANTENAC (Caisse Bois d'origine)	GCC2 Margaux	2019	600 / 660
231	12	B	CHÂTEAU GISCOURS (Caisse Bois d'origine)	GCC3 Margaux	2019	480 / 540
232	1	B	PAVILLON ROUGE DU CHÂTEAU MARGAUX (e.t.h. à e.a.)	Margaux	2001	90 / 110
233	2	B	CHÂTEAU LASCOMBES	GCC2 Margaux	2014	70 / 80
234	12	B	CONNÉTABLE DE TALBOT (Caisse Bois d'origine)	Saint-Julien	2017	180 / 210
235	4	B	CHÂTEAU TALBOT	GCC4 Saint-Julien	2014	150 / 175
236	12	B	CHÂTEAU TALBOT (Caisse Bois d'origine)	GCC4 Saint-Julien	2015	540 / 600
237	6	B	CHÂTEAU TALBOT (Caisse Bois d'origine)	GCC4 Saint-Julien	2017	210 / 240
238	6	B	CHÂTEAU TALBOT (Caisse Bois d'origine)	GCC4 Saint-Julien	2017	210 / 240
239	12	B	CHÂTEAU TALBOT (Caisse Bois d'origine)	GCC4 Saint-Julien	2019	480 / 540
240	12	B	CHÂTEAU TALBOT (Caisse Bois d'origine)	GCC4 Saint-Julien	2019	480 / 540
241	12	B	CHÂTEAU LÉOVILLE POYFERRÉ (Caisse Bois d'origine)	GCC2 Saint-Julien	2019	720 / 840
242	12	B	CHÂTEAU LÉOVILLE POYFERRÉ (Caisse Bois d'origine)	GCC2 Saint-Julien	2019	720 / 840
243	12	B	CHÂTEAU BEYCHEVELLE (Caisse Bois d'origine)	GCC4 Saint-Julien	2015	720 / 840
244	6	B	CHÂTEAU BEYCHEVELLE (Caisse Bois d'origine)	GCC4 Saint-Julien	2018	330 / 360

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
245	6	B	CHÂTEAU BEYCHEVELLE (Caisse Bois d'origine)	GCC4 Saint-Julien	2018	330 / 360
246	12	B	CHÂTEAU BEYCHEVELLE (Caisse Bois d'origine)	GCC4 Saint-Julien	2019	600 / 660
247	12	B	CHÂTEAU BEYCHEVELLE (Caisse Bois d'origine)	GCC4 Saint-Julien	2019	600 / 660
248	12	B	LES FIEFS DE LAGRANGE (Caisse Bois d'origine)	Saint-Julien	2017	210 / 250
249	12	B	CHÂTEAU LAGRANGE (Caisse Bois d'origine)	GCC3 Saint-Julien	2019	360 / 420
250	3	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET	Saint-Estephe	2014	80 / 100
251	12	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2015	360 / 420
252	12	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2015	360 / 420
253	12	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2017	300 / 340
254	12	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2018	320 / 360
255	12	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2019	320 / 360
256	12	B	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2019	320 / 360
257	3	B	CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ	Saint-Estephe	2014	75 / 90
	2	B	CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ	Saint-Estephe	2011	
258	12	B	CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ (3 e.l.a.)	Saint-Estephe	2014	180 / 220
259	12	B	CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2015	240 / 280
260	12	B	CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2015	240 / 280
261	12	B	CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2017	240 / 280
262	12	B	CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2017	240 / 280
263	12	B	CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2018	240 / 280
264	6	Mag	CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2018	240 / 280
265	12	B	CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2019	240 / 280
266	12	B	CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2019	240 / 280
267	12	B	CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2019	240 / 280
268	7	B	LES PAGODES DE COS	Saint-Estephe	2014	160 / 180
269	12	B	LES PAGODES DE COS (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2015	360 / 420
270	12	B	LES PAGODES DE COS (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2019	360 / 420
271	12	B	LES PAGODES DE COS (Caisse Bois d'origine)	Saint-Estephe	2019	360 / 420

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
272	6	B	CHÂTEAU CALON-SÉGUR (Caisse Bois d'origine)	GCC3 Saint-Estephe	2017	330 / 360
273	6	B	CHÂTEAU CALON-SÉGUR (Caisse Bois d'origine)	GCC3 Saint-Estephe	2017	330 / 360
274	12	B	CHÂTEAU CHASSE-SPLEEN (Caisse Bois d'origine)	Moulis	2015	320 / 360
275	12	B	CHÂTEAU MAUCAILLOU (Caisse Bois d'origine)	Moulis	2017	140 / 180
276	12	B	CHÂTEAU MAUCAILLOU (Caisse Bois d'origine)	Moulis	2018	160 / 200
277	12	B	CHÂTEAU MAUCAILLOU (Caisse Bois d'origine)	Moulis	2019	160 / 200
278	12	B	CHÂTEAU MAUCAILLOU (Caisse Bois d'origine)	Moulis	2019	160 / 200
279	12	B	CHÂTEAU LA LAGUNE (Caisse Bois d'origine)	GCC3 Haut-Médoc	2015	360 / 420
280	12	B	CHÂTEAU LA LAGUNE (Caisse Bois d'origine)	GCC3 Haut-Médoc	2019	360 / 420
281	12	B	CHÂTEAU LA LAGUNE (Caisse Bois d'origine)	GCC3 Haut-Médoc	2019	360 / 420
282	12	B	CHÂTEAU CANTEMERLE (Caisse Bois d'origine)	GCC5 Haut-Médoc	2019	240 / 280
283	12	B	CHÂTEAU CANTEMERLE (Caisse Bois d'origine)	GCC5 Haut-Médoc	2019	240 / 280
284	6	B	CHÂTEAU SOCIANDO-MALLET	Haut-Médoc	2012	130 / 150
285	5	B	CHÂTEAU CANTEMERLE	GCC5 Haut-Médoc	2011	80 / 100
286	1	B	CHÂTEAU CANON (e.t.h.)	GCC1B Saint-Emilion	2000	80 / 90
287	1	B	CHÂTEAU BEAU-SÉJOUR BÉCOT (e.t.h. à e.l.a.)	GCC1B Saint-Emilion	2010	90 / 110
	1	B	CHÂTEAU PAPE CLÉMENT (e.l.s.)	CC Graves	2007	
288	6	B	CHÂTEAU BEAU-SÉJOUR BÉCOT (Caisse Bois d'origine)	GCC1B Saint-Emilion	2015	270 / 300
289	6	B	CHÂTEAU BEAU-SÉJOUR BÉCOT (Caisse Bois d'origine)	GCC1B Saint-Emilion	2015	270 / 300
290	6	B	CHÂTEAU BEAU-SÉJOUR BÉCOT (Caisse Bois d'origine)	GCC1B Saint-Emilion	2015	270 / 300
291	6	B	CHÂTEAU BEAU-SÉJOUR BÉCOT (Caisse Bois d'origine)	GCC1B Saint-Emilion	2015	270 / 300
292	6	B	CHÂTEAU BEAU-SÉJOUR BÉCOT (Caisse Bois d'origine)	GCC1B Saint-Emilion	2017	240 / 270
293	6	B	CHÂTEAU BEAU-SÉJOUR BÉCOT (Caisse Bois d'origine)	GCC1B Saint-Emilion	2017	240 / 270
294	12	B	CHÂTEAU BEAU-SÉJOUR BÉCOT (Caisse Bois d'origine)	GCC1B Saint-Emilion	2019	480 / 540
295	12	B	CHÂTEAU BEAU-SÉJOUR BÉCOT (Caisse Bois d'origine)	GCC1B Saint-Emilion	2019	480 / 540
296	12	B	CHÂTEAU DE SALES (Caisse Bois d'origine)	Pomerol	2015	240 / 280
297	12	B	CHÂTEAU DE SALES (Caisse Bois d'origine)	Pomerol	2015	240 / 280
298	12	B	CHÂTEAU DE SALES (Caisse Bois d'origine)	Pomerol	2017	180 / 220

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations
299	12 B	CHÂTEAU DE SALES (Caisse Bois d'origine)	Pomerol	2018	180 / 220
300	12 B	CHÂTEAU DE SALES (Caisse Bois d'origine)	Pomerol	2019	180 / 220
301	12 B	CHÂTEAU DE SALES (Caisse Bois d'origine)	Pomerol	2019	180 / 220
302	6 B	CHÂTEAU LA POINTE	Pomerol	2014	90 / 110
303	2 B	CLOS SAINT-ANDRÉ	Pomerol	2001	55 / 70
	1 B	CHÂTEAU LA TOUR BLANCHE (e.t.h. à e.l.a.)	CC1 Sauternes	1994	
304	3 B	CHÂTEAU SUDUIRAUT (e.t.h.)	CC1 Sauternes	1996	80 / 100
305	6 B	CHÂTEAU SUDUIRAUT (Caisse Bois d'origine)	CC1 Sauternes	2019	180 / 210
306	6 B	CHÂTEAU SUDUIRAUT (Caisse Bois d'origine)	CC1 Sauternes	2019	180 / 210
307	2 B	CHAMBOLLE-MUSIGY (1er Cru) (e.t.a.)	Domaine Geantet-Pansiot	2004	60 / 75
	1 B	GEVREY-CHAMBERTIN MES CINQ TERROIRS (e.t.a; clm.s.)	Domaine Denis Mortet	2004	
308	1 B	CHASSAGNE-MONTRACHET CLOS SAINT-JEAN Rouge (1er Cru)	Domaine Baudrand	2005	55 / 70
	1 B	CHASSAGNE-MONTRACHET Rouge	Domaine du Pimont	2012	
	1 B	MARSANNAY EN OUZELOY	Domaine René Bouvier	2009	
309	2 B	GEVREY-CHAMBERTIN (1 e.a; clm.s.)	Vins Bernard Gras	2005	110 / 130
	1 B	GEVREY-CHAMBERTIN (1er Cru) (e.t.h. légères)	La Maison des Confréries	2001	
	2 B	POMMARD (e.t.h; clm.s.)	Louis Gras	2005	
310	3 B	VIN JAUNE (e.t.h. à e.a.)	Henri Maire	1992	60 / 75
311	2 B	VIN JAUNE (e.t.h. à e.a.)	Henri Maire	1992	60 / 75
	1 B	CHÂTEAU CHALON (e.t.a.)	Auguste Pirou	1990	
312	1 B	CALVADOS DU PAYS D'AUGE PLUS DE 20 ANS 70 cl 42%	Domaine Dupont	NM	50 / 60
313	1 1/2 B	TRÈS VIEUX CALVADOS PRESTIGE 40 ANS D'ÂGE 35 cl 41% (étui)	Le Père Jules	NM	30 / 40
314	1 Pot	BAS ARMAGNAC DOMAINE DU PILLON 250 cl 44%	Laberdolive	1962	600 / 700
315	1 Pot	BAS ARMAGNAC DOMAINE DU PILLON 250 cl 44% (4cm; e.l.s. avec contenant affiché de 70 cl sur l'étiquette)	Laberdolive	1970	400 / 450
316	1 Pot	BAS ARMAGNAC DOMAINE DE JAUREY 250 cl 44% (4,8 cm ; clm.s.)	Laberdolive	1973	400 / 450
317	1 Pot	BAS ARMAGNAC DOMAINE DE JAUREY 250 cl 44%	Laberdolive	1976	350 / 400
318	1 Pot	BAS ARMAGNAC DOMAINE DE JAUREY 250 cl 44% (5 cm; e.l.s; clm.s.)	Laberdolive	1976	350 / 400
319	1 Pot	BAS ARMAGNAC DOMAINE DE JAUREY 250 cl 44% (4 cm; e.l.s; clm.s.)	Laberdolive	1979	350 / 400

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
320	1	Pot	BAS ARMAGNAC DOMAINE DE JAUREY 250 cl 46% (6,5 cm; e.t.h. légères; clm.s; 1 accroc bas de capsule)	Laberdolive	1984	300 / 350
321	1	Pot	BAS ARMAGNAC DOMAINE DE JAUREY 250 cl 46% (5,2 cm; e.l.a; clm.s.)	Laberdolive	1986	300 / 350
322	1	Pot	BAS ARMAGNAC DOMAINE DE JAUREY 250 cl 46% (e.t.h. légères; clm.s.)	Laberdolive	1989	280 / 320
323	1	Pot	BAS ARMAGNAC DOMAINE DE JAUREY 250 cl 46%	Laberdolive	1991	280 / 320
324	1	Pot	BAS ARMAGNAC DOMAINE DE JAUREY 250 cl 46% (4 cm; e.l.s; clm.s.)	Laberdolive	1995	250 / 280
325	1	Pot	BAS ARMAGNAC DOMAINE DE JAUREY 250 cl 46% (4,8 cm ; e.l.s.)	Laberdolive	1998	220 / 240
326	1	Pot	BAS ARMAGNAC 250 cl 46% (mise en bouteille en 2017)	Corderoy du Tiers	1979	180 / 200
327	2	B	PORTO VINTAGE PORT (mise 2013)	Taylor's	2011	120 / 140
328	1	B	RHUM NATION ÉDITION LIMITÉE 8 ANS D'ÂGE 450 cl 42% (n° 267/336)	Peruano	NM	120 / 140
329	1	B	RHUM HEAVY TRINITAD RUM 18 ANS 70 cl 55% (distillé en 1992; mise en bouteille en 2010)	Caroni	1992	120 / 140
330	1	B	SINGLE MALT JAPANESE «YOICHI» 10 ANS D'ÂGE 70 Cl 45% Nikka		NM	100 / 120
331	1	B	SINGLE MALT SCOTCH WHISKY 18 ANS D'ÂGE 70 cl 40%	Glenfiddich	NM	120 / 140
	1	B	ISLAY SINGLE MALT SCOTCH WHISKY 12 ANS D'ÂGE 70 cl 46,3%	Bunnahabhain	NM	
	1	B	HIGHLAND SINGLE MALT SCOTCH WHISKY 12 ANS D'ÂGE 70 cl 43%	Blair Athol	NM	
332	1	B	HIGHLAND SINGLE MALT SCOTCH WHISKY AUCHROISK 70 cl 63,9% (distillé en 1989; mise en bouteille en 2005)	Scott's	NM	60 / 75
333	1	B	SINGLE MALT WHISKY BRETON 70 cl 46% (étui d'origine)	Glann Ar Mor	NM	120 / 140
	1	B	SINGLE MALT SCOTCH WHISKY PEAT WEEK 14 ANS D'ÂGE 70 cl 48,3% (canister)	The Balvenie	2003	
	1	B	SINGLE MALT TOURBÉWHISKY BRETON 70 cl 59,6% (étui d'origine)	Kornog	NM	
334	6	B	AUXEY-DURESSSES HOSPICES DE BEAUNE CUVÉE BOILLOT Acquéreur Hôtel«le Montrachet» (e.t.h. dont 1 e.l.a.)	Jean-Marc Boillot	1988	120 / 140
335	6	B	AUXEY-DURESSSES HOSPICES DE BEAUNE CUVÉE BOILLOT Acquéreur Hôtel«le Montrachet» (e.t.h. dont 1 e.a.)	Jean-Marc Boillot	1988	120 / 140
336	6	B	AUXEY-DURESSSES HOSPICES DE BEAUNE CUVÉE BOILLOT Acquéreur Hôtel«le Montrachet» (e.t.h.)	Jean-Marc Boillot	1988	120 / 140
337	5	B	AUXEY-DURESSSES HOSPICES DE BEAUNE CUVÉE BOILLOT Acquéreur Hôtel«le Montrachet» (e.t.h; 2 c.s; 1 bouchon fragile engagé de 5 mm)	Jean-Marc Boillot	1988	80 / 100

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
338	1	B	CHAMPAGNE BRUT ROYAL	Pommery	NM	30 / 40
	1	B	CONDRIEU LA PETITE CÔTE	Domaine Yves Cuilleron	2015	
339	2	B	CHÂTEAU TALBOT (M.E.+; e.t.h; clm.s; 1 capsule bosselée et 1 incurvée)	GCC4 Saint-Julien	1955	160 / 180
340	1	B	CHÂTEAU LA MISSION HAUT-BRION (H.E.+; e.t.h. à e.l.a; c.a.)	CC Graves	1967	80 / 90
341	1	B	CHÂTEAU L'ANGÉLUS (M.E.-; e.a; c.s.)	GCC1A Saint-Emilion	1969	50 / 60
342	1	B	CHAMPAGNE BRUT DOM PÉRIGNON (1,5 cm sur coiffe; e.a.)	Moët & Chandon	1973	180 / 200
343	1	B	CHÂTEAU CROIZET-BAGES (T.L.B; e.t.h.)	GCC5 Pauillac	1967	45 / 60
	1	B	CHÂTEAU LA VIOLETTE (T.L.B.+; e.t.h.)	Pomerol	1979	
344	6	B	CHÂTEAU LA VIOLETTE (B.G.-; e.t.h.)	Pomerol	1979	150 / 180
345	3	Mag	CHÂTEAU LA VIOLETTE (1 B.G; 2 e.l.a; 1 c.a. bas de jupe)	Pomerol	1976	180 / 210
346	3	Mag	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (T.L.B.)	Saint-Estephe	1977	120 / 140
347	1	Mag	CHÂTEAU HAUT-MARBUZET (M.E.+)	Saint-Estephe	1977	30 / 40
348	3	B	CHÂTEAU LAFON-ROCHET (B.G.-; e.t.h. légères dont 1 e.a; 1 s.c. au sommet avec bouchon rogné)	GCC4 Saint-Estephe	1977	50 / 60
349	1	Mag	CHÂTEAU LAGRANGE (e.t.h.)	GCC3 Saint-Julien	2011	60 / 70
350	1	Mag	CHÂTEAU SAINT-GEORGES (e.l.a.)	Saint-Georges Saint-Emilion	2009	30 / 40
351	3	B	CHÂTEAU LARCIS-DUCASSE	GCC1B Saint-Emilion	2011	105 / 120
352	6	B	CLOS TRIMOULET (e.t.h. dont 1 e.t.a.)	GC Saint-Emilion	2012	90 / 110
353	4	B	CHÂTEAU GRAND CORBIN-DESPAGNE (1 e.l.s.)	GCC Saint-Emilion	2010	100 / 125
	1	B	CHÂTEAU GRAND CORBIN-DESPAGNE	GCC Saint-Emilion	2009	
354	1	B	BAS ARMAGNAC DOMAINE DU COQUILLON 70 cl 48% (6 cm)	Francis Darroze	1980	90 / 110
	1	B	BAS ARMAGNAC DOMAINE DE JAUREY 70 cl 46% (5 cm)	Laberdolive	1982	
355	1	B	BAS ARMAGNAC 70 cl 47%	Château du Tarriquet	1982	60 / 80
	1	B	BAS ARMAGNAC 70 cl 47% (6 cm)	Château du Tarriquet	1988	
356	1	B	BAS ARMAGNAC HORS D'ÂGE 70 cl 40% (6 cm)	Château du Tarriquet	NM	60 / 80
	1	B	ARMAGNAC TENAREZE XO N°1 70 cl 40%	Château du Busca	NM	
	1	B	LE ROY DES ARMAGNAC HORS D'ÂGE 70 cl 40%	Gimet	NM	
357	2	B	ARMAGNAC TENAREZE 70 cl 45% (1 à 5,5 et 1 à 6 cm)	Château de Pellehaut	1974	100 / 120
	1	B	ARMAGNAC TENAREZE 70 cl 45% (6,5 cm)	Château de Pellehaut	1977	
	1	B	ARMAGNAC TENAREZE 70 cl 45% (5,5 cm)	Château de Pellehaut	1979	

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
358	1	B	BAS ARMAGNAC 70 cl 42% (6 cm)	Château de Millet	1974	80 / 100
	1	B	ARMAGNAC TENAREZE 25 ANS D'ÂGE 70 cl 40% (4,5 cm)	Château de Pellehaut	NM	
	1	B	COGNAC FINE CHAMPAGNE MEMORIAL 70 cl 42%	Audry	NM	
	1	B	EAU DE VIE DE MARC DES COTEAUX DE LA LOIRE 70 cl 45%	Raffault	NM	
359	1	B	ALCOOL FORME BASQUAISE ARMAGNAC ? (M.B; s.e; clm.a.)		1893	60 / 80
360	1	B	PORTO LATE BOTTLED VINTAGE	Niepoort	1994	60 / 75
	1	B	PORTO VINTAGE GUIMARAENS	Fonseca	1986	
	1	B	PORTO COLHEITA	Quinta do Noval	1997	
361	1	B	CHAMPAGNE BRUT CUVÉE LOUISE (Coffret d'origine)	Pommery	1998	80 / 100
362	1	B	CHAMPAGNE BRUT GRANDE CUVÉE (coiffe absente au sommet)	Krug	NM	120 / 140
363	1	Mag	BOURGUEIL CUVÉE GRAND MONT (e.a.)	Domaine Pierre-Jacques Druet	1989	70 / 80
364	1	Mag	CHINON CLOS DE L'ECHO (e.a.)	Domaine Couly-Dutheil	1989	70 / 80
365	2	Mag	CHINON CLOS DE L'ECHO (e.l.a.)	Domaine Couly-Dutheil	2000	60 / 70
366	2	B	CHINON CLOS DE L'ECHO	Domaine Couly-Dutheil	2005	90 / 110
	2	B	CHINON CLOS DE L'ECHO CRESCENDO	Domaine Couly-Dutheil	2005	
367	2	B	CHINON CLOS DE L'ECHO	Domaine Couly-Dutheil	2006	35 / 45
368	4	B	CHINON CLOS DE L'OLIVE (1 e.l.a; 1 e.a.)	Domaine Couly-Dutheil	2009	80 / 100
369	8	B	CHINON CLOS DE L'OLIVE (1 e.l.a; 1 e.a.)	Domaine Couly-Dutheil	2010	160 / 190
370	5	B	CHINON CLOS DE L'ECHO (1 e.t.a; 1 clm.a.)	Domaine Couly-Dutheil	2010	100 / 125
371	5	B	CHINON CLOS DE L'ECHO CRESCENDO	Domaine Couly-Dutheil	2010	110 / 140
372	1	B	BOURGUEIL CUVÉE GRAND MONT	Domaine Pierre-Jacques Druet	1995	60 / 75
	1	B	SANCERRE GÉNÉRATION XIX Blanc (e.t.h.)	Domaine Alphonse Mellot	2001	
	1	B	CHINON Rosé	Château de la Grille	2006	
373	1	B	CHINON L'ARCESTRALE	Domaine Philippe Pichard	2009	60 / 80
	1	B	CHINON LES 3 QUARTIERS	Domaine Philippe Pichard	2005	
	1	B	CHINON (e.a.)	Domaine de Noiré	2003	
	1	B	CHINON CLOS DU SAUT AU LOUP	Domaine Dozon	2008	
	1	B	CHINON	Domaine Couly	2010	
	1	B	CHINON	Domaine des Falaises	2002	
374	4	B	SAUMUR-CHAMPIGNY QUINTESSANCE	Château de Targé	2006	50 / 60
375	4	B	VOUVRAY CLOS DE VENISE	Domaine de la Taille aux Loups	2008	75 / 90

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
376	4	B	VOUVRAY CLOS DE VENISE	Domaine de la Taille aux Loups	2008	75 / 90
377	3	B	SAVENNIÈRES CUVÉE D'AVANT MOELLEUX	Clos du Papillon	1999	40 / 50
378	1	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (e.t.h. légères)	GCC1 Pauillac	1993	250 / 275
379	1	B	CHÂTEAU MONTROSE (e.t.h. avec inscriptions manuscrites)	GCC2 Saint-Estephe	1999	60 / 70
380	2	B	CHÂTEAU CARBONNIEUX Rouge	CC Graves	2009	90 / 110
	1	B	CHÂTEAU CARBONNIEUX Rouge (T.L.B; e.t.h. à e.a.)	CC Graves	1982	
381	1	B	CHÂTEAU KIRWAN (e.t.h. légères)	GCC3 Margaux	1998	80 / 90
	1	B	CHÂTEAU LA GAFFELIÈRE	GCC1B Saint-Emilion	2016	
382	1	B	CHÂTEAU POUJEAUX (étiquette avec inscriptions manuscrites)	Moulis	2009	55 / 70
	1	B	LES HAUTS DE TERTRE (e.l.s.)	Margaux	2000	
	1	B	CHÂTEAU MALESCASSE (e.t.a. avec inscriptions manuscrites)	Haut-Médoc	1999	
383	1	B	CHÂTEAU MIGNOT	Saint-Estephe	1999	40 / 50
	1	B	CHÂTEAU CHARMAIL	Haut-Médoc	2003	
	1	B	CHÂTEAU DE ROCHEMORIN Rouge	Pessac-Léognan	2009	
	1	B	CHÂTEAU LAFONT MENAUT Rouge	Pessac-Léognan	2003	
	1	B	CHÂTEAU SANSEY Rouge (étiquette avec inscriptions manuscrites)	Graves	2016	
384	1	B	CHÂTEAU LA POINTE RIFFAT (e.l.a.)	Pomerol	2002	40 / 50
	3	B	L'ANCIEN	Lalande-de-Pomerol	2010	
	1	B	CHÂTEAU PAVILLON BEAUREGARD (étiquette avec inscriptions manuscrites)	Lalande-de-Pomerol	2018	
	1	B	CHÂTEAU BACCHUS DE VIAUD	Côtes de Bourg	2010	
385	2	B	CHÂTEAU LES ORMES SORBET (e.t.h.)	Médoc	2002	60 / 80
	1	B	CHÂTEAU LES ORMES SORBET	Médoc	2003	
	1	B	CHÂTEAU LES ORMES SORBET	Médoc	2000	
386	1	Mag	CHÂTEAU FOURCAS HOSTEN (étiquette avec inscriptions manuscrites)	Listrac-Médoc	2001	55 / 70
	1	Mag	CLOS DES MENUTS	GC Saint-Emilion	2012	
387	5	B	CHÂTEAU LE PUY CUVÉE EMILIEN	Francs Côtes de Bordeaux	2012	140 / 160
388	4	B	VIN DE FRANCE MARIE-CÉCILE	Château le Puy	2014	80 / 100
389	6	B	CHOREY-LES-BEAUNE	Domaine Pansiot	2022	75 / 90
390	6	B	BOURGOGNE HAUTES-CÔTES DE BEAUNE Rouge	GFA de Saint-Aubin	2022	60 / 75

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
391	1	B	VOUVRAY DEMI-SEC (étiquette avec inscriptions manuscrites)	Domaine de la Fontenerie	2003	30 / 40
	1	B	VOUVRAY CÔTEAU LES BRULIS	Domaine de la Fontenerie	1999	
	1	B	VOUVRAY CLOS GOGUENNE MOELLEUX (e.t.h.)	Domaine Régis Cruchet	1996	
	1	B	VOUVRAY LES ENFERS MOELLEUX (e.t.h.)	Domaine Régis Cruchet	1996	
	1	B	VOUVRAY VIEILLES VIGNES MOELLEUX (3,5 cm)	Domaine Régis Cruchet	1989	
	1	B	VOUVRAY CLOS DE GOGUENNE MOELLEUX (3 cm)	Domaine Régis Cruchet	1990	
	1	B	VOUVRAY DEMI-SEC (3 cm; e.l.a.)	Domaine Régis Cruchet	1993	
	1	B	VOUVRAY MOELLEUX (2,5 cm; e.t.h; clm.s.)	Domaine Allias	1982	
392	1	B	CHINON COTEAU DES CHENANCEAUX (e.a.)	Domaine Baudry-Dutour	2002	30 / 40
	1	B	CHINON ARTISSIMO LE VIN DES HUMANISTES (e.a.)	Domaine Crespin	2001	
	2	B	SAUMUR (1 à 3 cm)	Clos de Bois Ménard	1995	
	1	B	SAUMUR (3 cm)	Clos de Bois Ménard	1996	
	2	B	SAUMUR METHODE TRADITIONNELLE	Domaine du Bois Ménard	NM	
	1	B	CHINON DOMAINE DE VERSAILLES (4 cm; e.t.h.)	Domaine Couly-Dutheil	1976	
393	5	B	CHÂTEAU SAINT-PAUL	Montagne Saint-Emilion	2012	40 / 60
	1	B	CHÂTEAU DE MALLERET	Bordeaux	2009	
	2	B	CHÂTEAU PIN LASALLE	Premières Côtes de Bordeaux	1999	
	1	B	CHÂTEAU PEYMELON (e.t.h.)	Premières Côtes de Blaye	1994	
394	4	B	VIN DE FRANCE PLANQUETTE	Domaine Didier Michaud	2013	40 / 50
	1	B	MADIRAN VIEILLES VIGNES (e.t.h.)	Château Laffite-Teston	1999	
	1	B	CÔTES DE PROVENCE PRESTIGE Rouge (T.L.B; e.l.a.)	Château Minuty	1991	
395	5	B	CHÂTEAU LATOUR (e.l.s.)	GCC1 Pauillac	1998	1375 / 1500
396	3	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (e.l.s.)	GCC1 Pauillac	1999	780 / 840
397	3	B	CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD	GCC1 Pauillac	2003	1650 / 1800
398	1	B	CHÂTEAU D'YQUEM (e.t.h. légères)	C1 Supérieur Sauternes	1998	200 / 220
399	1	B	CHÂTEAU D'YQUEM (e.t.h. légères)	C1 Supérieur Sauternes	1998	200 / 220
400	5	B	CHÂTEAU MONTROSE (Caisse Bois d'origine avec pavillon supérieur abimé remise à l'acquéreur)	GCC2 Saint-Estephe	2003	500 / 550
401	6	B	CHÂTEAU GRUAUD LAROSE (2 e.a.)	GCC2 Saint-Julien	2001	270 / 300
402	2	B	HERMITAGE Blanc (e.t.h; clm.s.)	Domaine Jean-Louis Chave	1994	320 / 360
403	2	B	HERMITAGE Blanc (e.t.h. à e.a; clm.s. à clm.a.)	Domaine Jean-Louis Chave	1994	320 / 360
404	3	B	HERMITAGE Rouge (e.l.s.)	Domaine Jean-Louis Chave	1999	1050 / 1140
405	3	B	HERMITAGE Rouge (e.l.s.)	Domaine Jean-Louis Chave	1999	1050 / 1140
406	2	B	HERMITAGE Blanc (e.t.h. légères)	Domaine Jean-Louis Chave	1999	360 / 400

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
407	1	B	COGNAC CORDON BLEU 70 cl 40% (étui d'origine)	Martell	NM	30 / 40
	1	B	COGNAC FINE CHAMPAGNE V.S.O.P. 70 cl 40% (étui d'origine) (M.B.)	Courvoisier	NM	
408	1	B	RHUM CANNE BLEUE 70 cl 50%	Clément	2012	50 / 60
	1	B	RHUM OR BLANC ÉDITION LIMITÉE 50 cl 50%	Trois Rivières	NM	
	1	B	RHUM BLANC AGRICOLE OR BLANC DE GUYANE 50 cl 50%	Délices de Guyane	NM	
409	1	B	RHUM 70 cl 47% (L.B; e.a.)	Saint James	NM	100 / 140
	2	B	GRAND RHUM 70 cl 40% (1 M.B; 1 basse; 1 e.a. décollée et 1 e.q.i. en grande partie absente)	Domaine de Séverin	NM	
	1	B	GRAND RHUM TAMARIS (e.a; c.s.)	Tardieu & Chailloux	NM	
	1	B	RHUM DES ANTILLES 100 cl 40% (e.a.)	Vana	NM	
	1	B	RHUM SUPÉRIEUR (6 cm)	Escat	NM	
	1	B	RHUM 70 cl 44% (M.B; e.t.a.)	Saint-Gilles	NM	
	1	B	RHUM 100 cl 50% (T.L.B; e.l.s.)	Bologne	NM	
	1	B	RHUM VIEUX DE LA JAMAÏQUE ANANAS (10 cm; e.t.h.)	Escat	NM	
410	1	B	CHÂTEAU BRANE-CANTENAC (M.E.-; e.t.h. avec tampon Nicolas; c.c.)	GCC2 Margaux	1928	80 / 100
411	3	B	CHÂTEAU LAFON-ROCHET (2 T.L.B.+; e.t.h./ légères)	GCC4 Saint-Estephe	1991	60 / 75
412	3	B	CHÂTEAU LA TOUR DE BY (1 T.L.B.-; 1 H.E; e.t.h.)	Médoc	1990	90 / 110
	5	B	CHÂTEAU LA TOUR DE BY (1 B.G; e.t.h. dont 1 e.a.)	Médoc	1986	
413	2	B	CHÂTEAU AILLAN (1 B.G; 1 H.E.+; 1 e.t.h; 1 e.a.)	Saint-Estephe	1985	100 / 130
	2	B	CHÂTEAU BISTON-BRILLETTE (1 T.L.B; 1 H.E.+; e.t.h.)	Moulis	1978	
	1	B	CHÂTEAU BISTON-BRILLETTE (T.L.B; e.t.h.)	Moulis	1975	
	5	B	CHÂTEAU BISTON-BRILLETTE (1 T.L.B.+; 3 H.E.+; 2 e.t.h; 1 e.a.)	Moulis	1970	
	1	B	CHÂTEAU HOUISSANT (T.L.B; e.t.h.)	Saint-Estephe	1982	
	1	B	MARQUIS DE LALANDE (T.L.B; e.l.s.)	Saint-Julien	1992	
414	1	B	CHÂTEAU LA TOUR HAUT-BRION (H.E; e.t.a; c.l.a.)	CC Graves	1972	40 / 50
	1	B	CHÂTEAU CARBONNIEUX Rouge (T.L.B; e.a; c.a. côté)	CC Graves	1986	
415	4	B	CHÂTEAU DE FRANCE Rouge (T.L.B; e.t.h; 1 capsule bombée)	Graves	1982	60 / 80
	1	B	CHASSAGNE-MONTRACHET MORGEOT Rouge (1er Cru) (e.t.h.)	Domaine Prieur-Brunet	1993	
	1	B	BOURGOGNE PASSE TOUT GRAINS (4,5 cm; e.t.h.)	Courtols	1959	
416	5	B	CHÂTEAU DU PUY (1 T.L.B; 1 H.E.+; 3 H.E; 1 e.a; 4 c.s; 1 c.a.)	Bordeaux Supérieur	1985	30 / 40
	3	B	CHÂTEAU DU PUY (e.t.a.)	Bordeaux Supérieur	1986	
417	12	B	CHÂTEAU DU PUY (e.t.h. dont 3 e.a. et 2 e.t.a.)	Bordeaux Supérieur	1986	40 / 60
418	3	B	CHÂTEAU PIPEAU (1 T.L.B; 2 H.E.+; 2 e.a. et 1 e.t.a.)	GC Saint-Emilion	1970	80 / 100
	1	B	CHÂTEAU BERLIQUET (H.E.+; e.t.h.)	GC Saint-Emilion	1964	
	1	B	CHÂTEAU TOUZINAT (H.E; e.t.h. légères)	GC Saint-Emilion	1970	
	1	B	CHÂTEAU DE BOURGNEUF (T.L.B.+; e.t.a.)	Pomerol	1983	

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
419	2	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Blanc (1 à 3; 1 à 3,5 cm; e.t.h; 1 suintante)	Domaine les Cailloux	1985	75 / 90
	1	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Blanc (e.t.h.)	Domaine de Nalys	1992	
	1	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Blanc (2 cm)	Domaine Tour Saint-Michel	2005	
	1	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE Rouge (2,3 cm; e.t.a.)	Château des Fines Roches	1981	
	1	B	CHÂTEAUNEUF DU PAPE L'ARNESQUE Rouge (2,5 cm; e.a; clm.s.)	Domaine Pierre Labet	1976	
420	3	B	CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD (1 V; 2 G.V; 1 e.t.h. à e.l.a; 2 e.t.a; n° 041328; n° 030473 et n° 030475; c.a; 1 bouchon fragile engagé)	GCC1 Pauillac	1937	200 / 250
421	3	B	CHÂTEAU BRANE-CANTENAC (1 H.E; 1 M.E.+; 1 M.E; e.t.h. dont 1 plissée; 1 s.c. au sommet)	GCC2 Margaux	1964	100 / 125
	2	B	CHÂTEAU BRANE-CANTENAC (1 H.E.-; 1 B.E; 1 e.t; c.s. à c.c.)	GCC2 Margaux	1970	
422	5	B	CHÂTEAU FIGEAC (1 T.L.B.+; 1 T.L.B; 2 H.E.+; 1 M.E.+; e.t.h. légères à e.t.h; 2 c.a. bas de jupes)	GCC1B Saint-Emilion	1974	225 / 250
423	2	B	CHÂTEAU TERTRE ROTEOEUF (e.l.s.)	GC Saint-Emilion	1992	140 / 160
424	5	B	CHÂTEAU GRUAUD-LAROSE (1 e.l.a.)	GCC2 Saint-Julien	2008	200 / 225
425	3	B	CHÂTEAU DUHART-MILON-ROTHSCHILD (1 T.L.B; 1 H.E.+; 1 H.E; e.t.h. dont 1 e.l.a; 1 c.l.a. bas de jupe)	GCC5 Pauillac	1975	60 / 80
	1	B	CHÂTEAU DUHART-MILON-ROTHSCHILD (H.E.+; e.t.h; c.s.)	GCC5 Pauillac	1978	
426	2	B	CHÂTEAU BARATEAU (H.E; e.t.h; c.s.)	Haut-Médoc	1970	15 / 25
427	1	B	CHÂTEAU BRANAIRE DUCRU (H.E.+; e.q.i; capsule gonflée)	GCC4 Saint-Julien	1970	70 / 80
	1	B	CHÂTEAU HAUT-BAGES LIBÉRAL (H.E.+; e.l.a.)	GCC5 Pauillac	1982	
428	12	B	CHÂTEAU DE MALLERET (4 e.a; 1 e.t.a.)	Haut-Médoc	1996	80 / 100
429	2	B	CHÂTEAU MALARTIC-LAGRAVIÈRE Blanc (T.L.B; e.q.i avec 1 millésime partiellement lisible; c.s.)	CC Graves	1984	30 / 40
	1	B	SAUTERNES (B.G; e.t.a.)	Caves Fauchon	1989	
430	5	B	CHÂTEAU DE RAYNE VIGNEAU (3 T.L.B.+; 2 T.L.B; e.t.h.)	CC1 Sauternes	1980	120 / 140
431	3	B	CHÂTEAU DOISY DAËNE (H.E; e.t.h; c.s.)	CC2 Sauternes	1975	75 / 90
432	5	B	CHÂTEAU LOUBENS (1 B.G; 1 B.G.-; 1 H.E.+; 2 H.E; e.t.h; c.c; suintantes)	Sainte-Croix-du-Mont	1976	50 / 60
433	7	B	CHÂTEAU LOUBENS (4 B.G; 2 B.G.-; 1 T.L.B.; e.t.h.)	Sainte-Croix-du-Mont	1982	110 / 140
	1	B	CHÂTEAU HAUT-BERGERON (T.L.B; e.t.h. légères)	Sauternes	1982	
	1	B	CHÂTEAU SIGALAS RABAUD (H.E; e.f.s.)	CC1 Sauternes	1976	
434	8	B	CHÂTEAU FOMBRAUGE (2 T.L.B; 1 H.E.+; 1 H.E. et 4 M.E.-; e.t.h. décollées; 1 capsule bombée)	GC Saint-Emilion	1970	80 / 100
435	1	B	COGNAC GRANDE CHAMPAGNE COQ DORÉ 70 cl 40% (L.B; e.t.h.)	Jean Fillioux	NM	60 / 80
	1	B	COGNAC FINE CHAMPAGNE V.S.O.P. 70 cl (étui d'origine)	Baron Otard	NM	

Lot	Q.	Dénomination		Année	Estimations	
436	1	B	ARMAGNAC 70 cl 40% (L.B; e.t.h; c.s.)	Gelas & Fils	NM	40 / 50
	1	B	ARMAGNAC 70 cl 40% (étui d'origine) (L.B; forme basquaise)	Les Vignerons d'Armagnac	NM	
437	2	B	MAZY-CHAMBERTIN (Grand Cru) (1 à 2,5 et 1 à 2,8 cm ; e.t.h ; 1 s.c.m ; capsules avec cires abimées)	Domaine Camus P&F	1987	100 / 120
	1	B	CHAMBERTIN (Grand Cru) (3 cm ; e.l.s ; capsule avec cire abimée)	Domaine Camus P&F	1987	
438			GEOJAN (XIX ^e -XX ^e siècle) Les Grands Crus du bordelais, Château Lafite, Château Margaux, Château Yquem, Château Haut Brion, 1899 - Première série Chromolithographie. Entoilée. Lith. Wetterwald frères. Signée en bas à droite. (Très bon état). 63 x 48,5 cm			400 / 600
439			Les vins de la Gironde illustrés par Henry Guillier. Libourne - Bordeaux, 1908. Offert part L. Rosenheim et fils, Bordeaux - Londres. Ouvrage in-4 oblong, toile de percaline rouge brique. Titre doré sur le premier plat surmonté des armes de la ville de Bordeaux. Guide pour courtiers et négociants offert par les propriétaires des grands vignobles de la Gironde aux grands hôtels de la Belgique, de la Hollande, de la Suède et de la Norvège. Il est composé de fiches sur les propriétés et de planches illustrées de photos et étiquettes des châteaux possédés. Quelques vignettes ont été découpées et manques. Charnières abimées. Premier plat détaché.			400 500

Ader organise des ventes *online* par le biais de plateformes d'opérateurs intermédiaires. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, et notamment vérifier l'application de tout frais éventuel pour l'utilisation de ces sites Internet tiers.

DÉROULEMENT DE LA VENTE

1. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur habilité et conduite de la vente

Le commissaire-priseur habilité organise et dirige les enchères de façon discrétionnaire, la conduite de la vente suit l'ordre de la numérotation du catalogue et les paliers d'enchères sont à sa libre appréciation. Le commissaire-priseur habilité veille au respect de la liberté des enchères et à l'égalité entre les enchérisseurs. Il dispose de la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, de retirer un lot de la vente et de désigner l'adjudicataire, c'est-à-dire le plus offrant et le dernier enchérisseur, une fois le terme « adjugé » prononcé. Les enchères en salle priment sur toute autre enchère.

Le commissaire-priseur dispose de la faculté discrétionnaire de déplacer, de réunir ou de séparer des lots ou de retirer des lots de la vente. En aucun cas la responsabilité d'Ader ne peut être engagée en cas de retrait de tout lot au cours de la vente, et notamment vis-à-vis des enchérisseurs ayant effectué une demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchère téléphonique.

En cas de contestation au moment de l'adjudication, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjugé », ledit objet est immédiatement remis en vente au dernier prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent est admis à enchérir à nouveau.

2. Conduite de la vente

La vente se fait expressément au comptant et est conduite en euros. Ader peut toutefois offrir, à titre indicatif, la retranscription des enchères en devises étrangères. En cas d'erreur de conversion de devises, la responsabilité d'Ader ne peut être engagée, seul le prix en euros faisant foi.

L'accès aux lots lors de la vente est strictement interdit.

3. Prix de réserve

Le prix de réserve s'entend du prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut dépasser l'estimation basse figurant au catalogue ou modifiée publiquement avant la vente et le commissaire-priseur habilité est libre de débiter les enchères en dessous de ce prix et de porter des enchères pour le compte du vendeur. En revanche, le vendeur ne peut porter aucune enchère pour son propre compte ou par le biais d'un autre mandataire.

4. Prémption

Les articles L. 123-1 et L. 123-2 du Code du patrimoine autorisent, dans certains cas, l'État ou à la BNF à exercer un droit de préemption, c'est-à-dire la faculté pour l'État ou la BNF de se substituer à l'adjudicataire, sur les œuvres d'art mises en vente publique ou à l'occasion de ventes de gré à gré après une vente aux enchères publiques préalable infructueuse. Le représentant de l'État présent lors de la vacation formule sa déclaration auprès du commissaire-priseur habilité juste après la chute du marteau. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze (15) jours. Par ailleurs, et conformément à l'article R. 123-7 du Code de commerce, le droit de préemption peut être exercé par voie électronique. En pareille situation, la décision de préemption doit être confirmée dans un délai de quatre (4) heures à compter de la réception du résultat par le représentant de l'État. En aucun cas, Ader ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait des décisions administratives de préemption.

EXÉCUTION DE LA VENTE

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se serait pas fait enregistrer avant la vente, il doit communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

1. Obligation de paiement

L'adjudication opère transfert de propriété et oblige l'adjudicataire au paiement intégral du prix d'adjudication, ainsi que de l'ensemble des frais et taxes précisés ci-après. Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente selon les modalités précisées à l'article 3 de la présente section et ne peut en aucun cas être différé, quand bien même l'adjudicataire souhaite exporter le lot et est dans l'attente de l'obtention d'une licence d'exportation. Aucun lot n'est remis à l'adjudicataire avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

2. Frais de vente

En sus du prix d'adjudication, c'est-à-dire du « prix marteau », l'adjudicataire doit acquitter des frais de :

- 25% HT (soit 30% TTC), exception faite des ventes de livres pour lesquelles les frais sont de 25% HT (soit 26,4% TTC) pour les adjudications jusqu'à 500 000 €
- 20% HT (soit 24% TTC), exception faite des ventes de livres pour lesquelles les frais sont de 20% HT (soit 21,1% TTC) sur la partie du prix d'adjudication entre 500 001 € et 1 000 000 €
- 15% HT (soit 18% TTC), exception faite des ventes de livres pour lesquelles les frais sont de 15% HT (soit 15,8% TTC) sur la partie du prix d'adjudication supérieure à 1 000 001 €

Pour les ventes judiciaires, les frais de vente sont fixés par la loi et s'élèvent à 11,9% HT (soit 14,28% TTC), le lot est suivi du signe #.

Lorsque l'adjudicataire a enchéri sur une plateforme tierce, Ader facture à l'adjudicataire les frais additionnels dus par elle à la plateforme pour l'utilisation de celle-ci, selon la plateforme utilisée :

- plateforme drouot.com (drouot live) : 1,5% HT (soit 1,8% TTC) du prix d'adjudication ;
- plateforme Interenchères : 3% HT (soit 3,6% TTC) du prix d'adjudication ;
- plateforme Invaluable : 2,5% HT (soit 3% TTC) du prix d'adjudication.

Ader étant sous le régime fiscal de la marge prévu à l'article 297A du Code général des impôts, elle ne peut délivrer aucun document faisant ressortir la TVA. Les lots en provenance d'une zone en dehors de l'Union européenne, et dont la présentation est précédée par le symbole « * », sont soumis à des frais additionnels pouvant être rattachés à l'adjudicataire sur présentation des documents douaniers d'exportation hors Union Européenne dans un délai de trois mois. Ces frais sont de 5,5% sur le prix de l'adjudication. Les lots dont la présentation est précédée par le symbole « ** » sont soumis à des frais additionnels de 20% sur le prix de l'adjudication. L'adjudicataire justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire et d'un document prouvant la livraison dans son État membre de l'Union européenne peut obtenir le remboursement de la TVA sur les commissions.

La répartition entre prix d'adjudication et commissions peut être modifiée par convention particulière entre le vendeur et Ader, sans conséquence pour l'adjudicataire.

3. Paiement

L'adjudicataire peut effectuer son règlement par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 1000 euros frais et taxes compris pour les particuliers français et pour les commerçants français ou étrangers, jusqu'à 15000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non commerçants sur présentation de leur pièce d'identité avec une adresse à l'étranger ;
- par carte bancaire Visa ou Mastercard – les règlements par carte bancaire American Express ne sont pas acceptés ;
- par virement bancaire, les éventuels frais additionnels de transfert étant à la seule charge de l'adjudicataire sur le compte suivant : Caisse des dépôts et consignations - 56, rue de Lille – 75356 Paris Cedex 07 SP - Rib : 40031 00001 000042 3555k 89 - iban : FR72 4003 1000 0100 0042 3555 k89 - bic : cdcgfrppxxx.
- par paiement bancaire « 3D Secure » sur le site d'Ader à l'adresse Url suivante : <http://paiement.ader-paris.fr/adjudication.php>.
- Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Le paiement doit être réalisé au seul nom de l'adjudicataire. Ader rappelle qu'aucun paiement ne peut être réalisé pour un tiers et qu'aucune modification de l'identité de l'adjudicataire ne peut intervenir postérieurement à la vente aux enchères publiques. Aucun fractionnement du paiement n'est accepté.

4. Défaut de paiement

Conformément à l'article L. 321-14 du Code de commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, et après mise en demeure restée infructueuse adressée à l'adjudicataire par lettre recommandée avec accusé de réception, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois (3) mois à compter de l'adjudication, Ader a mandat d'agir en son nom et pour son compte et peut, selon son choix :

- notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts. L'adjudicataire défaillant demeure redevable des frais de vente ;
- poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur, montant auquel s'ajoutent quarante euros de frais de recouvrement par lot.

En tout état de cause, l'adjudicataire défaillant ne peut invoquer la résolution du contrat pour se soustraire aux obligations qui sont les siennes.

Ader se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire ou représentant de tout adjudicataire qui a été défaillant ou qui n'a pas respecté les présentes conditions générales d'achat. Ader se réserve le droit d'inscrire l'adjudicataire défaillant ou son représentant à la liste noire des mauvais payeurs de Drouot SI, lui interdisant ainsi d'utiliser les services de la plateforme Drouot.com. Par ailleurs, Ader est adhérente au Service Temis permettant la consultation et l'alimentation du fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères. Ader se réserve le droit d'inscrire au fichier Temis l'adjudicataire défaillant ou son représentant, ayant pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'adjudicataire défaillant auprès des opérateurs de ventes volontaires adhérents et de lui interdire l'utilisation de la plateforme Interenchères. Ader se réserve également le droit de procéder à toute compensation de la créance due avec les sommes éventuellement dues à l'adjudicataire défaillant.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

La société à responsabilité limitée Ader est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L. 321-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité Ader agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'adjudicataire par son intermédiaire. Les rapports entre Ader et l'enchérisseur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat (ci-après, les « CGA »).

ACCEPTATION, OPPOSABILITÉ ET MODIFICATION DES CGA

Les CGA sont applicables sans restriction ni réserve à la relation entre Ader et tout enchérisseur. Les CGA sont communiquées préalablement à la vente sur le site Internet d'Ader, ainsi qu'au sein du catalogue de la vente concernée. L'enchérisseur déclare avoir pris connaissance des CGA et les accepte sans réserve en portant une enchère, quel qu'en soit le moyen. Les CGA applicables à la relation entre les parties sont celles en vigueur au moment de la vente concernée en tenant compte des éventuelles modifications écrites ou orales émises avant et pendant la vente et qui sont reportées au sein du procès-verbal de vente.

AVANT LA VENTE

1. Indications relatives aux lots

Les notices d'information contenues dans le catalogue sont établies, en l'état des connaissances au jour de la vente et avec toutes les diligences requises, par Ader et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées verbalement au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de vente.

1.1 État des lots et constats d'état ou de conservation

Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente et il relève ainsi de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et notamment lors des expositions. L'absence de mention dans le catalogue n'implique aucunement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de dommages, accidents, incidents ou restaurations. Seule l'existence de réparations, ainsi que de restaurations, manques et ajouts significatifs dont le lot peut avoir fait l'objet, a vocation à être indiquée. Les dimensions et poids des lots sont donnés à titre indicatif. De même, la mention de défauts n'implique pas l'absence d'autres défauts. Des constats d'état ou de conservation des objets peuvent être établis gracieusement sur demande et par commodité, Ader ou ses experts n'étant pas des restaurateurs ces rapports de condition ne sauraient remplacer la consultation de professionnels.

1.2 Œuvres d'art et objets de collection

Ader rappelle que l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable. « Entourage de » signifie que l'œuvre ou l'objet est le travail d'un artiste contemporain de l'artiste mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du maître. L'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité mais réalisée par des élèves sous sa direction. Les expressions « dans le goût de », « style », « manière de », « genre de », « d'après », « façon de » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école. Les biens d'occasion ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité visée à l'article L. 217-2 du Code de la consommation.

1.3 Provenance

Ader rappelle que les mentions concernant la provenance d'un lot sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité d'Ader. Si le vendeur a requis la confidentialité ou si l'identité des précédents propriétaires est inconnue du fait de l'ancienneté du lot, aucune indication relative à la provenance n'est portée au sein de la présentation du lot au catalogue.

1.4 Modifications des informations

Les informations figurant au catalogue peuvent faire l'objet de modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente. Ces changements sont portés à la connaissance du public par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité au moment de la vente et par un affichage approprié en salle. Ces modifications sont consignées au procès-verbal de vente.

1.5 Lot suivi d'un °

Les lots suivis d'un ° sont vendus par Ader ou par un membre d'Ader, par un expert sollicité par Ader ou par tout partenaire d'Ader.

1.6 Illustration des lots

Les photographies des lots mis en vente figurant au catalogue et sur le site Internet d'Ader, ainsi que sur les plateformes des opérateurs intermédiaires d'Ader n'ont pas de valeur contractuelle supérieure à la description opérée dans le catalogue. Les photographies sont données à titre indicatif impliquant que les couleurs des œuvres ou objets reproduits dans le catalogue sont susceptibles de différer des couleurs réelles ou de comporter des différences résultant, de manière non exhaustive, de l'adaptation technique, de la qualité photographique ou encore du support de reproduction.

1.7 Montres et articles d'horlogerie

Les articles d'horlogerie et les montres peuvent comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Les restaurations, caractéristiques techniques, numéros de série, dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. Ader n'apporte aucune garantie que la montre ou l'article d'horlogerie est en état de fonctionnement. Il appartient à tout enchérisseur de procéder lui-même à l'analyse du fonctionnement et/ou d'une éventuelle restauration et/ou de l'étanchéité de tels objets. Les frais relatifs aux restaurations, révisions, aux réglages et à l'étanchéité sont à la charge exclusive de l'adjudicataire.

1.8 Pierres et bijoux

L'indication d'une date entre « [] » correspond à celle de création du modèle et non à celle de réalisation du bijou. Les pierres et bijoux présentés à la vente peuvent avoir fait l'objet de traitements destinés uniquement à les mettre en valeur (notamment, et de manière non limitative : huilage des émeraudes, traitement thermique des rubis et saphirs, blanchissement des perles, etc.) n'altérant en rien leur qualité. Les pierres présentées sans certificat de laboratoire sont vendues sans garantie aucune d'un éventuel traitement. Lorsqu'il est indiqué qu'une pierre ou qu'un bijou est accompagné d'un certificat, les enchérisseurs sont invités à solliciter Ader afin que leur soit communiqué ce document, lequel fait foi sur tout autre document contradictoire. Il est précisé que l'origine des pierres et la qualité (comprenant notamment, et de manière non limitative, la couleur et la pureté) reflètent l'opinion du laboratoire qui émet le certificat. Toute opinion différente issue d'un autre laboratoire ne saurait entraîner la nullité de la vente et ne saurait engager la responsabilité d'Ader et de l'expert de la vente.

2. Estimations des lots

Ader rappelle que les estimations sont fondées sur l'état, la rareté, la qualité et la provenance des lots et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les estimations peuvent changer. Les estimations sont ainsi fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le lot soit vendu au prix estimé ou à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient ainsi constituer une quelconque garantie. Les estimations ne comprennent ni les frais de vente ni aucune taxe ou frais applicables.

3. Retrait de tout lot

Ader peut librement retirer un lot à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas la responsabilité d'Ader à l'égard de tout enchérisseur.

4. Exposition publique préalable à la vente et catalogue

Ader est libre d'organiser des expositions publiques préalablement à la vente et dont les modalités sont précisées sur le catalogue ou sur tout support de la vente concernée. Tout enchérisseur est invité à examiner les lots préalablement à la vente. Les lots y sont exposés afin de respecter leur sécurité. Toute manipulation effectuée par un enchérisseur non supervisée d'Ader se fait à ses risques et périls. Pour certaines ventes, Ader propose à tout éventuel enchérisseur un catalogue de la vente sous forme imprimée dont le prix est fixé à 18,96 euros HT soit 20 euros TTC, seuls les règlements en espèces étant acceptés. Le catalogue est une œuvre protégée par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation, adaptation et/ou modification du catalogue ou de ses éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite et expresse d'Ader.

LA VENTE

1. Enregistrement et accès à la vente

En vue d'une bonne organisation de la vente et préalablement à celle-ci, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès d'Ader, en lui communiquant un justificatif d'identité, ainsi que des références bancaires. Ader se réserve le droit de solliciter un dépôt de garantie, dont le montant est restitué dans les soixante-douze (72) heures après la vente si le lot n'a pas été adjugé à l'enchérisseur. Ader se réserve le droit d'interdire l'accès à la vente à tout enchérisseur pour justes motifs, notamment et de manière non limitative, en raison de l'inscription de l'enchérisseur au fichier Temis.

L'enchérisseur est réputé s'inscrire et enchérir pour son propre compte. S'il enchérit pour autrui, l'enchérisseur doit indiquer à Ader qu'il est dûment mandaté par un tiers pour lequel il communique une pièce d'identité et les références bancaires. Toute fausse indication engage la responsabilité de l'enchérisseur. Si l'enchérisseur agit en tant qu'agent pour un mandant occulte il accepte expressément d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues.

Ader étant soumise aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, elle se réserve le droit de demander à tout enchérisseur de justifier de son identité au moyen d'un document probant et ce, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. À défaut de communiquer de tels documents ou si la vérification de ces documents s'avère impossible, l'enchérisseur ne peut s'inscrire à la vente.

2. Modalités des enchères

2.1. Enchères en salle

Ader rappelle que le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente, à moins que la vente ne soit réalisée de manière totalement dématérialisée (vente *online*). Ader ne peut engager sa responsabilité pour tout autre mode de passation des enchères notamment si une erreur qu'elle soit d'ordre technique ou non, une omission ou une difficulté de liaison ou de connexion existait.

2.2 Ordres d'achat ferme et enchères téléphoniques

Ader se propose d'exécuter gracieusement (i) des ordres d'achat ferme et (ii) des enchères téléphoniques, selon les instructions de l'enchérisseur. L'enchérisseur adresse sa demande à Ader en renseignant le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue accompagné (i) d'un document d'identification (carte d'identité recto-verso pour les personnes physiques, extrait Kbis pour les personnes morales) et (ii) de coordonnées postales, électroniques et téléphoniques et ce, au plus tard vingt-quatre (24) heures avant la vente. Toute demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchères téléphoniques doit avoir reçu une confirmation de Ader pour être exécutée. Ader se réserve le droit de ne pas accepter un ordre d'achat notamment, et de manière non limitative, si l'enchérisseur ne propose pas de garanties suffisantes. Dans certains cas, la prise en compte d'un ordre d'achat ou d'une enchère téléphonique peut être conditionnée à un dépôt de garantie.

Les offres illimitées ou d'« achat à tout prix » ne sont pas acceptées, l'enchérisseur est tenu de donner un montant maximal. Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, la priorité est donnée à celui reçu en premier. Ader décline toute responsabilité en cas d'erreurs éventuelles, d'insuccès si la liaison téléphonique ne peut être établie ou de non réponse suite à une tentative d'appel. ADER peut enregistrer les communications et peut les conserver jusqu'au règlement des éventuelles acquisitions.

2.3. Enchères en ligne par des plateformes tierces

Ader peut proposer d'enchérir en ligne par le biais de tout site Internet de plateformes d'opérateurs intermédiaires relayant la vente. Ces sites Internet constituent des plateformes techniques permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, impliquant notamment des frais additionnels liés à leur utilisation.

2.4 Vente *online*

5. Délivrance des lots

Tout lot ne peut être délivré à l'adjudicataire qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes. Sous réserve de la présentation de l'autorisation de délivrance du service comptable d'Ader attestant du complet paiement du prix, les lots peuvent être délivrés au cours ou à l'issue immédiate de la vacation en salle de vente aux enchères. Les lots doivent être retirés dans les plus brefs délais après leur règlement intégral. Les frais de gardiennage sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire.

Les lots non retirés à l'issue de la vacation considérée sont entreposés au Magasinage de l'hôtel Drouot, au sein d'un autre lieu non géré par Ader ou à l'étude Ader, le choix étant laissé à la discrétion d'Ader.

Hors conditions particulières applicables aux ventes ayant lieu à l'hôtel Drouot ou dans tout autre lieu de vente non directement géré par Ader, et à compter du quatorzième (14^e) jour après la vente, le lot acheté réglé ou non réglé restant à l'étude ou dans l'entrepôt de stockage de l'étude, fait l'objet de la facturation journalière suivante :

- un (1) euro HT pour les très petits lots, à savoir les bijoux, les livres, les œuvres sur papier non encadrées dont la taille est inférieure au format A4 ;
- cinq (5) euros HT pour les petits lots, à savoir les tableaux mesurant moins de 1,5 x 1,5 m, les lots légers et de petit gabarit ;
- dix (10) euros HT pour les moyens lots, à savoir les tableaux mesurant plus de 1,5 m, les lots lourds et de petit gabarit ;
- quinze (15) euros HT pour les grands lots, à savoir les lots lourds et de grand gabarit ;
- vingt (20) euros HT pour les lots volumineux, à savoir les lots imposants ou composés de plusieurs lots présentant ensemble un aspect volumineux,

la qualification des lots au sein de l'une de ces catégories est laissée à la discrétion d'Ader.

Pour tout lot adjugé, réglé ou non, demeurant stocké dans un autre lieu que tout lieu géré directement par Ader dont le choix est laissé de manière discrétionnaire à Ader, notamment et de manière non limitative, le Magasinage de l'hôtel Drouot, l'adjudicataire fait son affaire des frais liés au stockage et aux éventuelles pénalités de retard s'inférant des conditions particulières qui lui est applicable et ne peut en tenir rigueur à Ader.

6. Transport des lots – transfert de propriété et des risques

Ader n'effectue aucun emballage ni envoi. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'adjudicataire, quelle que soit sa qualité, celui-ci devant se rapprocher de toute société de transport de son choix. Les sociétés de transport n'étant pas les préposées d'Ader, cette dernière ne peut être responsable de leurs actes ou omissions. L'adjudicataire ayant opté pour un envoi de ses achats par une société de transport adhère aux conditions générales de ce prestataire et écarte la possibilité d'engager la responsabilité d'Ader en cas de préjudice subi dans le cadre de cette prestation de services.

La liste des transporteurs suivants est donnée à simple titre indicatif :

- MBE Montrouge : mbe2561@mbefrance.fr - +33 (0)1 84 19 39 33 ;
- The Packengers : hello@thepackengers.com ;
- Golden Transports : fine.art@golden-transports.com - +33 (0)1 88 29 05 29 ;
- Art Régie Transports : benoit.dartiques@artregietransport.com - +33 (0)1 58 61 37 33 ;

Le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques s'opèrent au prononcé du terme « adjugé » par le commissaire-priseur habilité, de telle sorte que l'adjudicataire est lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. Ader décline toute responsabilité quant aux dommages que le lot pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Ader ne peut assumer une quelconque responsabilité en l'absence de prise de disposition à cet effet.

Le transfert des risques sur les lots s'opère au moment de l'adjudication lorsque l'adjudicataire revêt la qualité de professionnel, de telle sorte que la responsabilité de Ader ne peut être reconnue en cas de perte ou de dommages causés sur le ou les lots. Le transfert des risques à l'adjudicataire consommateur ou non-professionnel s'opère lorsque celui-ci ou un tiers désigné par ses soins (et notamment, et de manière non exhaustive, un transporteur) prend physiquement possession des lots. Le transport des lots doit être effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

7. Éventuel droit de rétractation du client consommateur pour l'achat d'un lot appartenant à un vendeur professionnel dans le cadre de ventes entièrement dématérialisées

L'adjudicataire consommateur est informé qu'il dispose d'un droit de rétraction lorsque (i) le vendeur est un professionnel – entendu comme toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole – et (ii) que la vente est entièrement dématérialisée, en ce qu'elle se tient sans que quiconque n'ait la capacité d'assister à la vente en personne. Lorsque ce droit s'applique, l'adjudicataire consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours suivant le lendemain de livraison ou de la délivrance du lot pour exercer ce droit. Les lots pouvant bénéficier d'un droit de rétractation éventuel sont identifiés par le symbole « # ».

CITES ET EXPORTATION DES BIENS CULTURELS

1. Biens culturels

L'exportation hors de France ou l'importation dans un autre pays d'un lot peut être affectée par les lois du pays vers lequel il est exporté ou importé. L'exportation de tout lot hors de France ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer. Certaines lois peuvent interdire l'importation ou interdire la revente d'un lot dans le pays dans lequel il a été importé. L'exportation d'un lot revêtant la qualité de bien culturel, en dehors du territoire douanier français est subordonnée à l'obtention d'un certificat délivré par les services compétents du Ministère de la Culture, dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la demande, sous réserve des exceptions figurant au sein du Code du patrimoine. Les services du Ministère de la Culture peuvent refuser la délivrance d'un tel certificat ou rejeter une telle demande lorsque le bien culturel considéré est notamment susceptible de présenter le caractère d'un trésor national. En tout état de cause, la responsabilité d'Ader ne saurait être engagée en cas de refus ou de retard de délivrance de certificat. La demande, la suspension ou le refus d'octroi de certificat est sans incidence aucune sur l'obligation de paiement à la charge de l'adjudicataire, lequel est redevable de ces sommes envers Ader et notamment au titre des frais engagés. Sous certaines conditions laissées à la discrétion d'Ader, Ader peut effectuer les formalités de demande de certificat d'exportation pour le compte de l'adjudicataire et est susceptible de facturer l'ensemble des frais afférents à l'adjudicataire. En cas de suspension, de rejet de la demande ou de refus de délivrance du certificat, Ader n'est pas redevable du remboursement de telles sommes à l'adjudicataire.

2. Réglementation Cites

La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington a pour objet la protection de spécimens et d'espèces dits menacés d'extinction. L'exportation ou l'importation de tout lot fait ou comportant une partie (quel qu'en soit le pourcentage) en ivoire, écailles de tortues, peau de crocodile, corne de rhinocéros, os de baleine, certaines espèces de corail et en palissandre, etc. peut être restreinte ou interdite. Il appartient, sous sa seule responsabilité, à l'adjudicataire de prendre conseil et de vérifier la possibilité de se conformer aux dispositions légales ou réglementaires qui peuvent s'appliquer à l'exportation ou l'importation d'un lot, avant même d'encherir. Des informations supplémentaires relatives à la réglementation applicable à certains lots peuvent être indiquées sur la fiche de présentation dudit lot. Dans certains cas, le lot concerné ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par expert, aux frais de l'adjudicataire, de l'espèce et ou de l'âge du spécimen concerné. Ader peut, sur demande, assister l'adjudicataire dans l'obtention des autorisations et rapport d'expert requis. Ces démarches sont conduites aux seuls frais de l'adjudicataire. Cependant, Ader ne peut garantir que les autorisations soient délivrées. En cas de refus de permis ou de délai d'obtention de celui-ci, l'adjudicataire reste redevable de la totalité du prix d'achat du lot. Un tel refus ou délai ne saurait en aucun cas justifier le retard du paiement ou l'annulation de la vente.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ADER est seule titulaire du droit de reproduction sur son catalogue et son contenu. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. Toute reproduction du catalogue d'Ader peut également constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits d'auteur sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son nouveau propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

DONNÉES PERSONNELLES

L'enchérisseur est informé qu'Ader, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec l'enchérisseur, ayant pour objet la gestion des ordres d'achat ferme ou téléphonique, ainsi que la gestion des enchères et des adjudications. L'enchérisseur dispose d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation et d'opposition de traitement et d'un droit à la portabilité sur ses données personnelles. L'enchérisseur est invité à consulter la politique de protection des données personnelles accessible depuis l'onglet « Confidentialité » en pied de page du site Internet d'Ader. L'enchérisseur s'engage à fournir des renseignements à jour et est responsable de toute fausse déclaration.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Conformément à l'article L. 561-2, 14° du Code monétaire et financier, les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont applicables à Ader en sa qualité d'opérateur de ventes volontaires lorsque celle-ci procède à une transaction ou une série de transactions liées d'un montant égal ou supérieur à 10.000 euros. L'adjudicataire ou son mandant s'engage à fournir spontanément et de bonne foi l'ensemble des documents permettant l'établissement de leur identité. En fonction des circonstances, Ader peut être soumise à une obligation de vigilance renforcée, l'adjudicataire ou son mandant s'engageant alors à répondre à toute interrogation permettant à Ader de se conformer à ses obligations légales.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-17 du Code de commerce, l'action en responsabilité à l'encontre d'un opérateur de ventes volontaires se prescrit par cinq ans à compter de la prise ou de la vente aux enchères publiques. Ader rappelle à ses clients l'existence du Recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires pris par arrêté ministériel du 30 mars 2022. Ce recueil est disponible sur le site du Conseil des maisons de vente. Ader informe également ses clients de la possibilité de recourir à une procédure extrajudiciaire de règlement des litiges en saisissant le commissaire du Gouvernement près le Conseil des maisons de vente, en ligne ou par courrier avec accusé de réception. Seule la loi française régit les présentes conditions générales d'achat. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, et à défaut de conciliation préalable, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites sont soumis exclusivement aux tribunaux compétents de Paris (France).



ADER

Nordmann & Dominique

ADER, Société de Ventes Volontaires
3, rue Favart 75002 Paris
www.ader-paris.fr - contact@ader-paris.fr
Tél.: 01 53 40 77 10 - Fax: 01 53 40 77 20

COMMISSAIRES-PRISEURS ET INVENTAIRES

David NORDMANN
david.nordmann@ader-paris.fr
Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr

RDV: Mélissa NUNEZ
mnunes@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 12

DÉPARTEMENTS

Art moderne et contemporain

Tableaux et dessins

Xavier DOMINIQUE

xavier.dominique@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 09

Camille MAUJEAN

camille.maujean@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 07

Art Nouveau - Art Déco

Design

Xavier DOMINIQUE

xavier.dominique@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 09

Anne-Lise PERNIN

alpernin@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 03

Mobilier, Objets d'art

Argenterie - Orfèvrerie

Lettres et manuscrits autographes

Marc GUYOT

marc.guyot@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 11

Dessins anciens

Miniatures

Camille MAUJEAN

camille.maujean@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 07

Tableaux anciens

Clémentine DUBOIS

clementine.dubois@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 06

Estampes

Livres

Militaria

Judaïca

Vins et alcools

Élodie DELABALLE

elodie.delaballe@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 16

Bijoux et montres, Haute Joaillerie

Mode

Christelle BATAILLER

christelle.batailler@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 17

Art d'Orient

Art d'Extrême-Orient

Art Russe - Archéologie

Photographies - Livres Photos

Magdalena MARZEC

magda.marzec@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 08

Numismatique, Philatélie

Or et métaux précieux

Victor DUMONT

victor.dumont@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 03

Ventes classiques

Verre contemporain

Anne-Lise PERNIN

alpernin@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 03

ADMINISTRATION

Vendeurs

Christelle BATAILLER

christelle.batailler@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 17

Acheteurs

Mélissa NUNEZ

mnunes@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 12

Ordres d'achat

Élodie DELABALLE

elodie.delaballe@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 16

LOGISTIQUE

Envois

Vincent HOINGNE

vincent.hoingne@ader-paris.fr

Magasinage

Amand JOLLOIS - Lucas MARANDEL -

Cyril VILMOUTH

BUREAUX ANNEXES

Paris 16

Emmanuelle LECLERC

Sylvie CREVIER-ANDRIEU

20, avenue Mozart

75016 Paris

emmanuelle.leclerc@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 00 56

Neuilly

Maguelone CHAZALLON-
CAUCHOIS

Commissaire-priseur

20, rue de Chartres

92200 Neuilly-sur-Seine

m.chazallon@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 00

PHOTOGRAPHIES

Édouard ROBIN

CRÉATION GRAPHIQUE

Delphine GLACHANT



68



76



81



93



94



120



133



162



170



209



212



220



223



228



251



329



330



342



340



378



438



439

